

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 Mme LOUISE BOUCHER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINTE-SOPHIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 15 janvier 2004, 19 h
Club Optimiste
2181, rue de l'Hôtel de Ville
Sainte-Sophie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 JANVIER 2004	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ÉRIK CALDER, LINDA SCHUMACHER.....	1
VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES	
DANIELLE DEMERS THÉRIEN, SERGE LEPAGE	9
COALITION LAURENTIENNE POUR UNE GESTION RÉGIONALE DES DÉCHETS	
NORMAND BEAUDET, MONIQUE MAYER	22
REPRISE DE LA SÉANCE	28
COMITÉ SOS DÉCHETS - LE GROUPE D'ENVIRO-ACTION	
LAURENT LUCAS, THÉRÈSE PAIEMENT	28
SYLVIE POTRASAL.....	36
ERIK STUYCK (pour MARIO CAYER)	44
MONIQUE MAYER.....	46
DROIT DE RECTIFICATION:	
INTERSAN: HUBERT BOURQUE	48
NORMAND BEAUDET	59
MENV: MICHEL SIMARD	61

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bienvenue à la cinquième séance de la deuxième partie de l'audience publique du BAPE. Je reconnais des gens ici qui ont vécu déjà l'expérience du BAPE, qui sont revenus. Alors, ce soir, nous en sommes à la dernière séance. Je vous rappelle que si des gens veulent compléter leur mémoire ou présenter un mémoire à la commission, ils ont jusqu'au 21 janvier pour le faire.

10 Vous pouvez aussi, bien sûr, exercer votre droit de rectification. Alors, le droit de rectification, c'est de faire connaître à la commission une information qui, d'après vous, n'a pas été présentée de façon exacte lors des travaux de la commission, soit à l'intérieur d'un mémoire ou lors d'un témoignage. Alors, vous pouvez le faire à la fin de la séance. Pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre. Si vous voulez le faire par la suite, par écrit, vous pouvez le faire jusqu'au 26 janvier.

 Alors, sans plus tarder, nous invitons madame Linda Schumacher, s'il vous plaît, et monsieur Erik Calder.

20 **Mme LINDA SCHUMACHER :**

 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

25

 Bonsoir!

Mme LINDA SCHUMACHER :

30

 Alors, nous avons quelques articles à lire que Erik a écrits avec l'aide de ses parents, lors de ses 5 années. Alors, on va lire ensemble pour que ce ne soit pas trop long.

35

 Le premier article date d'avril 2003. Monsieur Claude Charbonneau, maire de la Ville de Prévost. C'était une conversation lors d'une promenade en forêt, Erik avec ses parents et ça a été une question spontanée d'un enfant de 5 ans. Alors, Erik a demandé:

M. ERIK CALDER :

40

 «Maman, est-ce que quand je serai papa, mes enfants, est-ce qu'il y aura encore des places aussi sur lesquelles ils pourront glisser dans notre forêt?»

Mme LINDA SCHUMACHER :

45 Je réponds: «Ça, on pourra le demander à notre maire. Tu le connais, monsieur Claude Charbonneau.» Erik, il répond:

M. ERIK CALDER :

50 O.K.

Mme LINDA SCHUMACHER :

55 Nous vous soumettons donc, monsieur le maire, la question de notre enfant, soucieux de savoir si ses enfants pourront aussi bénéficier d'une forêt à proximité pour y jouer. Et monsieur le maire répond: «Protection des forêts». Réponse du maire à la lettre de Erik Calder:

M. ERIK CALDER :

60 «Mon cher Erik...

Mme LINDA SCHUMACHER :

65 «... pour faire suite à ta lettre reçue le 28 avril dernier, je retiens de ta question les mots *notre forêt, ici*. Oui, Erik, il y a beaucoup de règlements et de lois protégeant nos forêts et le maire d'une ville est là pour assurer l'application et le respect de ces réglementations. Mais il existe aussi des droits aux individus, propriétaires de forêt et terrains boisés. J'espère que certains favoriseront la glissade dans leurs priorités d'aménagement de leur forêt. Mieux encore, quand tu seras grand, tu pourras te porter acquéreur d'une forêt et y développer une glissade pour tes enfants.»

70

M. ERIK CALDER :

«Accepte, mon cher Erik, mes meilleures salutations. Le maire, Claude Charbonneau.»

75 **Mme LINDA SCHUMACHER :**

Et il y a un autre article à ses débuts de 5 ans, qui s'appelle...

M. ERIK CALDER :

80

«Mon premier composteur. Erik Calder, 5 ans. Je me suis amusé à la garde Prévost où il y avait une fête. Celle du jour de la terre.»

Mme LINDA SCHUMACHER :

85

«C'est là que Stéphane m'a montré le composteur. J'ai trouvé que c'était fascinant. Puis un autre jour, j'ai appelé Stéphane pour commander mon composteur.»

M. ERIK CALDER :

90

«J'ai sorti trois sous de ma banque et j'ai demandé à papa de payer le reste.»

Mme LINDA SCHUMACHER :

95

«La semaine passée, je me suis présenté à l'Hôtel de Ville avec papa et maman pour avoir mon composteur.»

M. ERIK CALDER :

100

«Aujourd'hui, j'ai installé mon premier composteur. Avec papa, j'ai mis de la terre avec mon seau et les pelures de patate à maman. Je suis fier.»

Mme LINDA SCHUMACHER :

105

Et maintenant, pour l'opinion personnelle de Erik sur l'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie:

M. ERIK CALDER :

110

«S'ils agrandissent le site d'enfouissement, le plus qu'ils agrandissent, le plus que ça va faire de la pollution. Erik Calder.»

Mme LINDA SCHUMACHER :

115

Et maintenant, pour la dernière, c'est juste mon opinion aussi. Je suis contre le projet d'agrandissement du site du mégadépot de Sainte-Sophie. Quand je fais caca dans ma toilette, je ne demande pas à mon voisin de la droite de payer la facture de la vidange de ma fosse septique. Je trouve aberrant que les dirigeants de notre MRC Rivière-du-Nord acceptent les déchets du reste du Québec et je trouve aberrant ce que les populations au sud, au nord, à l'est et à l'ouest, demandent à leurs voisins de Sainte-Sophie d'enfourir, d'enfourir leurs responsabilités. Linda Schumacher. Merci.

120

LA PRÉSIDENTE :

125

Merci.

M. ERIK CALDER :

Merci.

130

LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce qu'il y a d'autres jeunes que vous connaissez, vous, Erik, qui sont intéressés par l'environnement?

135

M. ERIK CALDER :

Non.

140

LA PRÉSIDENTE :

Non? Les gens...

M. ERIK CALDER :

145

Mon père, un petit peu là.

LA PRÉSIDENTE :

150

Puis vous aimeriez que ce soit davantage environnement?

M. ERIK CALDER :

Oui.

155

LA PRÉSIDENTE :

Oui? Vous avez appris ça, cette question-là de l'environnement, ça vous est venu comment, l'importance de l'environnement?

160

M. ERIK CALDER :

Comme ça. Vite, vite.

165

LA PRÉSIDENTE :

Oui? Vite, vite. Mais c'est venu parce qu'on vous en a parlé à la maison?

M. ERIK CALDER :

170

Oui. Bien, pas à la maison. Bien, on a fait des rencontres. On en a parlé un petit peu à la maison aussi.

LA PRÉSIDENTE :

175

Puis à la maison, c'est important le recyclage?

M. ERIK CALDER :

180

Oui. Si on manque des journées de recyclage, bien, on attend à la semaine prochaine.

LA PRÉSIDENTE :

185

D'accord. Puis est-ce que vous avez la collecte sélective à la maison?

M. ERIK CALDER :

Oui.

190

LA PRÉSIDENTE :

Oui? Puis c'est important? Je veux dire, ça a aidé pour faciliter le recyclage à la maison, ça a aidé beaucoup?

195

Mme LINDA SCHUMACHER :

200

Oui. Ça a pris assez longtemps avant que ça démarre à Prévost. On a fait beaucoup de pression. J'ai démarré deux comités de citoyens pour la Ville de Prévost et là, ça fait presque deux ans, je pense que ça fait deux ans qu'on recycle. Et c'est rendu maintenant une journée/semaine plutôt que deux journées par mois. Et la participation, elle est bonne. C'est sûr qu'on doit travailler encore plus fort. La sensibilisation doit être encore plus approfondie. Puis c'est de continuer à long terme. Mais définitivement, il n'y a pas encore la collecte pour le compost. Il y a beaucoup de choses encore à faire, à mettre en place. Avec la bonne volonté, là...

205

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il manque de sensibilisation ou d'éducation, d'après vous?

Mme LINDA SCHUMACHER :

210

Beaucoup. Beaucoup. On doit aussi être assez courageux pour aller à 1 kilomètre de plus. C'est beaucoup plus facile de jeter ce qu'on a dans les poubelles que de trier et de nettoyer certains objets, puis les mettre au chemin une autre journée. Mais on n'a plus le choix. On n'a plus ce privilège-là de ne pas s'en occuper. C'est aberrant encore comment est-ce qu'il y a de choses jetées aux vidanges, plutôt que le réutiliser et le recycler.

215

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

220

Vous qui êtes citoyenne de Prévost, en quoi le lieu d'enfouissement sanitaire, qui est localisé à Sainte-Sophie, et son projet d'agrandissement vous interpellent?

Mme LINDA SCHUMACHER :

225

Bien, d'abord, c'est qu'il y a déjà des preuves de contamination et on ne peut pas enfouir avant qu'on ait nettoyé ce qui salit la nappe phréatique, qui est notre terre.

230

Deuxièmement, de recevoir les déchets d'un peu partout. Non. C'est que mes déchets m'appartiennent et leurs déchets leur appartiennent. Et c'est vraiment une philosophie de vie. C'est une responsabilité très nette et très claire que chaque citoyen doit être responsable pour ce qu'il consomme et ce qu'il rejette. Et on ne peut plus remettre ça ailleurs. Ça fait trop longtemps que ce problème-là s'amplifie et qu'on essaie de l'ignorer parce qu'il est gros. Et c'est très difficile à trouver la solution. Mais on doit à un moment donné foncer.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

235

Est-ce que vous subissez des inconvénients du lieu d'enfouissement actuel?

Mme LINDA SCHUMACHER :

240

Directement, non, parce que j'habite pas ici. En fait, j'habite pas sur les terres qui touchent Sainte-Sophie. Mais je n'achète plus de produits qui sont poussés à Sainte-Sophie et ça, depuis quelques années. Alors, de cette manière-là, ça me touche, mais il y a toujours moyen de...

245

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Donc, vous avez cessé d'acheter des produits...

Mme LINDA SCHUMACHER :

250

Oui, oui. Oui, oui. Oui, oui.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

255 ... qui sont agricoles, qui sont...

Mme LINDA SCHUMACHER :

260 Qui poussent, oui, dans la région ici. Les camions, ça, ça m'affecte pas. Le bruit...

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

L'odeur, non plus?

265 **Mme LINDA SCHUMACHER :**

L'odeur, non plus. Là où on habite, on n'est pas assez proche. Mais toute la question me touche beaucoup.

270 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

En fait, vous n'acceptez pas de recevoir les matières résiduelles qui proviennent de l'extérieur de la région.

275 **Mme LINDA SCHUMACHER :**

280 Oui. Et qu'il n'y a pas de réglementation encore où on est obligé de recycler. Moi, je suis Allemande. On a tout à fait une autre façon de vivre, avec le recyclage et les déchets, en Europe qu'ici. Puis ce n'est pas compréhensible pour moi. Ça me dépasse la façon que c'est traité ici, parce que c'est moins cher. Mais au bout de la ligne, on va payer très cher.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

285 Est-ce que vous croyez qu'il faut aller au-delà de la sensibilisation des citoyens? Est-ce qu'il faut qu'il y ait des mesures incitatives pour encourager le recyclage? Je ne sais pas, est-ce que vous avez une opinion là-dessus?

Mme LINDA SCHUMACHER :

290 Bien, je pense qu'on doit sensibiliser nos élus, nos maires, nos directeurs généraux, nos MRC et ceux d'autres endroits. Parce que c'est eux qui prennent la décision, finalement, qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on ne fait pas. Le ministère de l'Environnement aussi. Ce ne sont pas que les citoyens, parce qu'il y en a beaucoup qui font beaucoup d'efforts. On n'arriverait pas tout seuls. Ça doit vraiment arriver d'une directive et on doit vraiment mettre les mains à la pâte. Ça devient une priorité et on ne peut plus... en fait, on peut mais on détruit tout. Et une fois que c'est
295 terminé, c'est terminé.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

300 Vous disiez plus tôt que ça a pris beaucoup de travail pour sensibiliser votre municipalité au recyclage. Est-ce que vous avez vous-même participé activement à les sensibiliser?

Mme LINDA SCHUMACHER :

305 Ah! oui, oui. Oui, oui. C'est moi qui a démarré deux des comités, personnellement. Et j'ai appelé beaucoup. Parce qu'on avait un *container* dans lequel les gens pouvaient aller porter leur recyclage. Mais il n'y a pas beaucoup de gens qui vont mettre tout leur recyclage dans leur voiture pour aller conduire une dizaine, une quinzaine de minutes pour aller entreposer ailleurs. Mais les gens, ils l'ont fait et, finalement, ils ont compris à la Ville qu'on avait besoin du recyclage
310 aussi de porte-à-porte pour faciliter.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Et ça a pris combien de temps avant d'arriver à ce résultat?

315

Mme LINDA SCHUMACHER :

Le recyclage porte-à-porte, pour moi, à peu près sept ans. J'ai mis sept ans, une fois redéménagée dans le nord et que ce soit installé, sept, huit ans.

320

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

325

Juste une dernière question. Est-ce que la question des coûts, le fait que ça implique des coûts faire la collecte sélective, est-ce que c'était un des éléments ou des arguments qui vous étaient présentés pour éviter de l'implanter, la collecte sélective? Que ça augmenterait les taxes, etc.?

330

Mme LINDA SCHUMACHER :

Non. Je penserais pas. C'est plutôt qu'on le ressent tous que c'est un gros problème. On doit travailler fort pour trouver les bonnes solutions. Et c'est plutôt l'inconscience, l'inconscience vis-à-vis le problème ou le manque de courage pour affronter le problème, essayer de trouver les solutions. C'est plutôt ça. C'était pas vraiment les coûts, parce qu'on a instauré le recyclage à Prévost sans coût additionnel. Mais les coûts de l'enfouissement, ils sont très bas à comparer aux coûts de recyclage, et c'est ça qui doit être changé.

340

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci beaucoup pour votre témoignage.

345 **Mme LINDA SCHUMACHER :**

350 Merci. Je voulais vous dire, Erik a seulement 6 ans. Il est en 1ère année, mais il est très actif avec sa mère dans tous ces «green teen meetings» et les différentes activités. À l'école, on est en train d'instaurer aussi plus de sensibilisation auprès des jeunes et les professeurs, puis il participe beaucoup déjà. Quand c'est en eux, c'est beaucoup plus facile, et quand ils sont plus jeunes que quand on est plus vieux avec la création des nouvelles habitudes. Alors, ça fait partie de notre qualité de vie, quoi.

LA PRÉSIDENTE :

355

Merci.

Nous invitons maintenant les porte-parole de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, s'il vous plaît. Bonsoir!

360

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

Danielle Demers Thérien, maire de Sainte-Anne-des-Plaines, accompagnée de...

365 **M. SERGE LEPAGE :**

Serge Lepage, directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

LA PRÉSIDENTE :

370

Bonsoir!

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

375 Alors, madame Journault, madame Boucher, je vous ferai la lecture du mémoire déposé par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

380

Merci de m'avoir écoutée.

LA PRÉSIDENTE :

385 Merci, madame la mairesse. Dans votre mémoire, vous parlez du volume qui serait
enfoui, entre autres, concernant le projet. Vous êtes très certainement au courant qu'il y a un
droit de regard des MRC quant aux volumes et à la qualité aussi peut-être même de ce que
pourrait recevoir un lieu d'enfouissement sanitaire.

390 Est-ce que, à votre connaissance, il y a des municipalités, dont votre municipalité, avez-
vous fait des représentations concernant ce droit de regard auprès de la MRC de Rivière-du-Nord?

M. SERGE LEPAGE :

395 En fait, la Ville de Sainte-Anne est membre de la MRC Thérèse-de-Blainville, donc n'est
pas membre de la MRC de Rivière-du-Nord. Mais à ma connaissance, je ne crois pas qu'il y ait
eu des représentations faites d'une MRC à l'autre. En fait, Sainte-Anne-des-Plaines est un petit
peu située de façon excentrique par rapport à la population majoritaire de Sainte-Thérèse,
Blainville, Boisbriand, tout ce coin-là. On est un petit peu plus à l'est et donc, on n'a pas le même
problème. Alors, ce problème-là, à ma connaissance, n'a pas été discuté à la MRC Thérèse-de-
400 Blainville...

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

405 Non, non.

M. SERGE LEPAGE :

... et n'a pas fait l'objet de représentations d'une MRC à l'autre.

410 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous n'avez pas discuté avec les autres maires des problèmes que vous anticipez.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

415 C'est-à-dire que lors de la rencontre justement d'hier soir de la MRC Thérèse-de-Blainville,
on a indiqué qu'on déposait ce mémoire, ce soir. On a également indiqué qu'on s'orientait vers
une demande à ce que les mégasites d'enfouissement soient en régression, en s'en allant plutôt
vers des sites d'enfouissement plus locaux, qui localiseraient plutôt une ou deux MRC plutôt que
420 la grandeur du site qui est à venir. Mais ça s'est limité là. La discussion sera à venir à ce sujet.

LA PRÉSIDENTE :

425 D'accord. Lorsque vous dites dans votre mémoire que, à l'heure actuelle, vous estimez que les mesures qui sont mises en place sont jugées insatisfaisantes en ce qui concerne le plan de sécurisation.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

430 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

435 Est-ce qu'on doit comprendre que si toutes les mesures que vous proposez, les activités, les six activités que vous proposez, si ces activités-là sont mises en place de façon satisfaisante, vous jugez qu'un certain agrandissement pourrait être acceptable, à ce moment-là? On comprend que vous trouvez que les volumes, vous questionnez le volume, mais est-ce qu'on doit comprendre que ces six mesures-là sont de nature à répondre à vos attentes? Entièrement?

440 **Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :**

Entièrement? Certainement que ces activités ont été proposées justement dans le but de circonscrire le problème. Maintenant, je pense que monsieur Lepage pourrait plus vous répondre, à savoir si ces six activités-là seraient en mesure de donner réponse à l'agrandissement du site.

445

M. SERGE LEPAGE :

450 En fait, on a dit bien spécifiquement dans le rapport que, premièrement, on est satisfaits des interventions d'Intersan au niveau des mesures de surveillance qu'on a mises en place. Avec l'entente qu'on a avec Intersan à ce niveau-là, on a mis des puits. Il y en a un autre à ajouter. On a établi un réseau de surveillance qui peut être encore amélioré, mais qui nous satisfait.

455 Ce qu'on dit, par contre, au niveau intervention à la source, c'est qu'on n'est pas satisfaits à ce niveau-là. On sait qu'il y a un problème. On a mis en place des moyens de surveillance, mais on veut intervenir à la source. Ces six activités-là sont liées, sont de nature à nous permettre d'intervenir à la source. L'activité principale, c'est celle, en fait, de pompage à l'intérieur même, d'installer des puits de pompage, c'est l'activité 5, je pense.

460 L'activité 5, c'est l'activité principale qui nous permettrait, selon nos experts, selon nous, d'intervenir à la source et de diminuer la pression vers la formation rocheuse et à la fois de diminuer la pression du lixiviat, et de le pomper et de l'envoyer, à ce moment-là, soit dans le bioréacteur ou dans des étangs pour qu'il soit traité. À ce moment-là, la pression serait moins forte vers la formation rocheuse et donc moins de chance que notre source d'eau soit, à ce moment-là, contaminée.

465

On ne peut pas dire que... on aimerait être sûr à 100 %. On ne pourra jamais être sûr à 100 %. Mais le site est là depuis 64, il faut vivre avec. Intersan doit vivre avec. On doit vivre avec. Il s'agit de trouver une façon pour nous, et c'est des façons, on croit, qui pourraient être en mesure d'assurer une sécurité.

470

Maintenant, c'est sûr que ce n'est pas garanti, mais on se dit, bon, si ça, c'est fait, on est d'accord. Je pense que le rapport dit qu'on est conscient que la problématique d'enfouissement ou de la récupération au Québec est loin d'être réglée. La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a un taux de récupération de 30 % ou 25 à 30 % de ses années. On est déjà parmi les plus performantes de la CMM. On dépasse largement la moyenne des villes de la CMM. Et on a investi énormément d'efforts dans ce niveau-là. On a des acquis à ce niveau-là, mais on veut dépenser notre argent pour cette performance-là et non pas pour combattre une contamination qui nous vient de l'extérieur.

475

480

Alors, je pense c'est ça un petit peu la problématique à laquelle on fait face. Mais c'est sûr qu'il y aura un agrandissement du site qui sera à déterminer. On est d'accord jusqu'à un certain point si ces conditions-là sont respectées.

LA PRÉSIDENTE :

485

D'accord. On comprend bien que ça concerne l'eau souterraine.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

490

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

495

Il y a d'autres mesures concernant les goélands, concernant justement les odeurs, puis...

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

500

La plus grande part des inquiétudes de nos citoyens vient du problème de la qualité de l'eau. Parce que la qualité de l'eau, naturellement, la qualité de l'eau potable, ce n'est pas un problème nouveau. On a vécu ça, il y a quelques années, il y a plusieurs années, à Sainte-Anne-des-Plaines. Le problème a été réglé avec le temps et, là, de voir refaire surface le problème de l'eau, ça soulève un tollé d'inquiétudes chez nos citoyens.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

505

Votre municipalité enfouit ses matières résiduelles dans quel lieu d'enfouissement sanitaire à l'heure actuelle?

M. SERGE LEPAGE :

510

Jusqu'au 31 décembre, c'était à la Régie d'Argenteuil. Et la soumission qui a été pour décembre, c'est le site d'Intersan.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

515

D'accord. Et vous nous dites que vous avez un programme de collecte sélective.

M. SERGE LEPAGE :

520

On a différents programmes. En fait, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a une collecte sélective porte-à-porte; collecte verte: branches, gazon, feuilles; collecte d'électroménagers; DDD, évidemment, une fois par année. Alors, tous ces programmes-là nous permettent d'atteindre, en 2002, c'est près de 30 % de notre taux de récupération.

525

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

D'accord.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

530

Plus la ferme de compostage.

M. SERGE LEPAGE :

535

Effectivement, on opère le site de compostage au pénitencier. On a une entente avec le gouvernement fédéral pour opérer le site de compostage du pénitencier. À ce moment-là, on redistribue le compost à nos citoyens, le compost qui vient de notre collecte verte.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

540

Je dois vous dire qu'à Sainte-Anne-des-Plaines, la population en général est sensibilisée. Et comme la moyenne d'âge chez nous est très jeune, de 38 ans, les jeunes familles, par les écoles, sont très sensibilisées à tout ce qui concerne l'environnement. Je vous dirais que, moi, en tant qu'enseignante aussi, je suis professeure dans une école verte Brundtland de Sainte-Anne-des-Plaines. Donc, en général, la population est sensibilisée à tout ça.

545

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

550 Dans la mesure où le problème du site actuel serait réglé, le problème quant à la contamination possible de vos puits, dans la mesure où on règle, en tout cas, qu'on essaie de limiter les dégâts le plus possible, en tout cas qu'on le règle, est-ce que le projet qui est proposé par le promoteur quant à son agrandissement est de nature à vous sécuriser sur les impacts possibles sur votre eau potable?

555 En d'autres termes, est-ce que vous considérez que le projet d'agrandissement qui est proposé est sûr quant à la contamination possible de vos puits d'alimentation en eau potable?

M. SERGE LEPAGE :

560 On pense que, honnêtement, on n'a pas d'inquiétude très grande quant à l'agrandissement du site actuel. On considère que la technique est relativement sûre. Mais selon les experts aussi, c'est l'information qu'on a. Donc, on n'est pas tellement inquiets quant à l'agrandissement du site, mais on est inquiets par rapport au site existant beaucoup plus. D'ailleurs, c'est le sens de notre rapport. Je pense que c'est assez clair que notre préoccupation
565 vise le site existant.

LA PRÉSIDENTE :

570 Mais considérez-vous que c'est le meilleur endroit à mettre un... Si tout était à recommencer à zéro, on cherche un site. On est à la recherche d'un site pour implanter un lieu d'enfouissement sanitaire. Estimez-vous que c'est un site approprié? Si on ne considère pas qu'il en existait un auparavant.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

575 C'est assez difficile de répondre à ça, parce que si on pense en fonction d'opinion publique, effectivement, il n'y a pas un endroit qui est un site idéal pour être un lieu d'enfouissement. Il n'y a pas personne qui va favoriser d'avoir des vidanges et des poubelles dans son arrondissement. Mais est-ce que le site comme tel de Sainte-Sophie est préférable?
580

M. SERGE LEPAGE :

585 En fait, on est devant une situation de fait. Si vous dites, si on partait à zéro, on a entendu ici au cours des audiences, je ne suis pas technicien dans ce domaine-là, on a entendu différents arguments. Entre autres, les gens de l'UPA hier, qui nous ont dit que malgré l'argile, selon une certaine théorie, l'argile n'est pas imperméable, totalement imperméable. Donc, l'azote ammoniacal vient à bout de...

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

590

De filtrer.

M. SERGE LEPAGE :

595

... passer au travers de la couche d'argile au fil des ans. À ce moment-là, selon notre cohérence, on nous a toujours dit qu'avec une bonne couche d'argile, avec une membrane, c'est une technique sécuritaire. Je ne sais pas qu'est-ce qu'on nous dira dans dix ans ou dans cinq ans.

600

À la lumière de ce qu'on sait actuellement, je ne pense pas que ça soit la meilleure place pour mettre un site, si on avait à recommencer aujourd'hui. C'est sûr que je ne pense pas que c'est la meilleure place pour mettre un site d'enfouissement, honnêtement. C'est mon opinion personnelle, mais je ne suis pas un expert dans ce domaine-là. Mais c'est un peu à la lumière de tout ce que j'ai entendu des experts, des opinions.

605

Je sais qu'on a un problème d'azote ammoniacal chez nous. Est-ce que ça veut dire que l'azote ammoniacal passe au travers, à cause des failles qu'on a? Ou à cause qu'elle vient à bout de passer au travers l'argile? Je ne le sais pas, mais je ne pense pas, honnêtement, que ça soit la meilleure place.

610

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Est-ce que les activités que vous proposez dans votre mémoire sont issues des recommandations de votre consultant?

615

M. SERGE LEPAGE :

Oui, absolument.

620

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

Oui, absolument.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

625

D'accord. Sur un autre point, depuis que l'entreprise opère un bioréacteur, qu'elle utilise la technologie de la bioréaction devrais-je dire, est-ce que vous avez observé une diminution des plaintes concernant les odeurs à Sainte-Anne-des-Plaines?

630

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

Diminution, je ne croirais pas.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

635

Ou une modification.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

640

C'est ça. La présence des odeurs est presque constante. Sauf qu'elle est graduée dépendant de la saison. C'est sûr que durant l'été, dû à la végétation et dû aussi aux travaux que Intersan a installés, les odeurs sont un peu plus freinées, stoppées. Mais en hiver, les feuilles sont tombées, la végétation est moins dense, ce qui fait que, effectivement, il y a des journées où on se promène et les odeurs sont effectivement très perceptibles.

645

On pourrait même vous donner comme exemple les gens naturellement de ces terres agricoles qui sont limitrophes, mais également certains plaisanciers en motoneige, qui pourraient vous dire que quand ils sont rendus tout près du site, les odeurs sont plus que perceptibles.

650

LA PRÉSIDENTE :

Dans l'agglomération...

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

655

Le centre urbain?

LA PRÉSIDENTE :

660

Dans le centre urbain, vous nous dites qu'on sent, à certaines occasions.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

665

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous nous dire combien de jours par année, par exemple, ça peut se rendre jusque là? En estimé.

670

M. SERGE LEPAGE :

Je dois dire honnêtement, on a eu des problèmes, c'est vrai, jusque dans la zone urbaine. Je dirais cet hiver, à date, à ma connaissance...

675

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

On n'a pas eu de plainte à date.

680 **M. SERGE LEPAGE :**

... on n'a pas eu cette problématique-là. On n'a pas eu d'appel. On tient un registre...

LA PRÉSIDENTE :

685

Oui?

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

690

Oui.

M. SERGE LEPAGE :

695 ... des plaintes quand les gens appellent pour se plaindre des odeurs, on tient un registre. En 2003 – évidemment, on est au début de 2004 – on n'a pratiquement pas eu d'appels. Honnêtement, là. Est-ce que les gens s'habituent ou ça reflète une diminution? Je pense qu'on a eu une période assez intense au cours des années précédentes au moment où Intersan a réalisé des travaux d'installation de conduite de biogaz.

700 Alors, c'est un peu ce qu'on dit dans le mémoire. C'est que les odeurs, quand elles sont perceptibles jusque dans la zone urbaine, c'est probablement plus lié à des travaux que Intersan réalise, et ils en ont réalisé quand même une certaine quantité de travaux dans le vieux site pour installer des torchères, installer des conduites. À ce moment-là, évidemment, ça dégage de fortes concentrations d'odeur et à ce moment-là, on les a senties. Et on a tenu ça dans un
705 registre. Mais honnêtement, depuis l'été 2003...

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

710 Depuis cet hiver.

M. SERGE LEPAGE :

715 ... le nombre de plaintes qu'on reçoit est en diminution. On attendait, par contre, l'hiver pour confirmer cette tendance, parce que, comme on dit, c'est particulièrement l'hiver qu'on a ces plaintes-là, mais à date, au moment où on se parle, le nombre de plaintes est faible, voire inexistant.

LA PRÉSIDENTE :

720 Depuis quand tenez-vous ce registre?

M. SERGE LEPAGE :

725 Je dirais depuis 98, je pense, ou quelque chose du genre.

LA PRÉSIDENTE :

Est-il spécifique à la question d'odeurs?

730 **M. SERGE LEPAGE :**

Oui.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

735 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

740 Oui?

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

745 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pourriez nous déposer une copie de votre registre?

750 **M. SERGE LEPAGE :**

755 Je peux vous déposer... en fait, c'est un registre, je peux vous faire un résumé des plaintes. C'est un registre à la main qu'on indique quand on a un appel, l'endroit, la journée. À ce moment-là, on contactait Intersan pour leur faire part des plaintes et c'était la méthode qu'on avait développée avec Intersan pour établir les périodes de l'année, les pointes, etc. Mais oui, je peux vous fournir ça. Il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

760 D'accord. Concernant les goélands, est-ce que vous avez pu observer des modifications dans le comportement ou dans le nombre de la population? Est-ce qu'elle est, d'après vous,

d'après vos citoyens, en augmentation ou c'est à peu près constant, année après année? La population de goélands.

765 **M. SERGE LEPAGE :**

Je dirais que c'est probablement en augmentation, mais c'est basé sur une observation visuelle qu'on peut faire. C'est basé aussi sur les producteurs du Trait-Carré, qui sont tout près. Il y a un monsieur, dont le nom m'échappe, qui est venu témoigner ici en décembre, qui a fait part qu'il cultivait avec une arme à feu pour faire peur aux goélands. Mais on les voit arriver le matin, on les voit repartir le soir en quantité. On ne voyait pas ça, il y a quelques années. Ça, c'est un phénomène qui est nouveau. On ne voyait pas ça, effectivement.

775 **Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :**

Et de plus en plus, ces oiseaux-là avancent vers la région urbaine. Donc, près des poubelles des restaurants, ce qu'on ne voyait pas avant.

780 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Quand vous dites que ça a augmenté au cours des dernières années, est-ce que vous pouvez être un peu plus précis sur la période?

785 **M. SERGE LEPAGE :**

C'est difficile d'être plus précis, parce que c'est une observation. On les voit, ce qu'on ne voyait pas le matin. On en voit des quantités le matin. Quand je viens travailler, je les croise régulièrement. On voit des groupes qui arrivent. Je tente de les compter, des fois, 50, 75 oiseaux qui arrivent. On les voit arriver du nord, parce que je ne sais pas où ils vont passer la nuit, mais on les voit. On ne voyait pas ça. Moi, je vous dis que ça fait trois, quatre ans que je vois ça. Mais c'était quoi avant? Faire une comparaison en augmentation? Je ne pourrais pas faire ça.

795 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Est-ce que vous avez des plaintes de vos citoyens au regard des goélands?

800 **M. SERGE LEPAGE :**

On a eu des plaintes de nos producteurs agricoles concernés. Dans la ville, non, on n'a pas de plainte à ce niveau-là.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

805 Ça ne se situe pas au niveau des plaintes, mais plutôt au niveau des discussions dans la ville, vous savez? Les gens en parlent. C'est sûr que c'est un phénomène nouveau, c'est relativement nouveau, enfin, du côté de trois, quatre ans, quand on parle de trois à quatre ans. Mais effectivement, ça cause une inquiétude de plus.

810 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis pour votre eau potable, vous nous dites que c'est une préoccupation significative de vos citoyens. Est-ce qu'il y a d'autres possibilités, si jamais il y avait une contamination de l'eau souterraine, avez-vous une autre option pour alimenter votre municipalité?

815

M. SERGE LEPAGE :

Je dirais que non. En fait, il y a toujours des options, j'imagine, mais à quel prix? Ça serait à voir. Sainte-Anne-des-Plaines a une difficulté de s'approvisionner en eau potable au niveau qualité. Les sources de qualité sont relativement difficiles à trouver. L'eau, à différents endroits, a des caractéristiques déplaisantes.

820

On a trouvé, après maintes années de recherche, le puits qui est sur la Montée Barrette près du pénitencier et là, on a amené une conduite qui nous a coûté 1 M\$ ou tout près, dans les années 89 ou 90. On a amené une conduite qui a coûté 1 M\$. C'est notre puits principal qui fonctionne, comme je disais, 24 heures par jour, 365 jours par année. Alors, c'est sûr qu'il faut être capable de se servir de ce puits-là. On ne peut pas déménager tout ça de façon facile. C'est pratiquement impossible.

825

On a investi, on va investir en 2004, 3 M\$ pour un traitement de l'eau potable, à cause des problématiques qu'on a justement de l'azote ammoniacal dans l'eau entre autres, qui nous crée des trihalométhanes quand on met du chlore, ça nous crée une problématique.

830

D'où vient cet azote ammoniacal? Bien, ça, on tente de le trouver. On sait que le site en produit de l'azote ammoniacal, mais de là à faire le lien direct, bon, ce n'est pas ce qu'on prétend, mais on a de l'azote ammoniacal alentour et ça amène une problématique avec le chlore, ça crée des trihalométhanes. Et ça, la norme du ministère de l'Environnement est très sévère au niveau trihalométhanes. Donc, il faut se conformer. On a jusqu'en 2005 pour se conformer.

835

Alors, on va investir près de 3 M\$ en 2004 pour un traitement de l'eau potable. Ça assure une sécurité supplémentaire pour la qualité de l'eau, mais s'il y avait des polluants de type benzène ou autres, je ne pense pas qu'il y ait de système pour traiter ce type de polluant-là. À ce moment-là, il faudrait déménager tout notre puits, à ce moment-là. Je pense que ça serait des coûts très élevés et sans garantie de succès de trouver une eau de qualité équivalente.

840

845

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

850 Vous proposez, à la toute fin de votre mémoire, un fonds environnemental qui serait défrayé par Intersan. Est-ce que c'est un fonds qui serait dédié à votre municipalité? Ou vous avez plutôt en tête un fonds régional?

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

855 Je pense qu'on s'en va plutôt pour la municipalité, en vue justement de pallier aux problèmes qui pourraient être causés par les effets du site d'enfouissement. Mais je pense qu'on s'oriente vers quelque chose de très municipal.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

860 Et ce que vous avez en tête, c'est l'équivalent de ce que la Municipalité de Sainte-Sophie a?

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

865 On n'a pas encore ciblé de montant. On est encore à la présentation d'un fonds. On a pensé à ce fonctionnement qui nous permettrait justement de pallier aux problèmes, mais on n'avait pas ciblé de montant comme tel.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

870 Certains ont proposé au cours de cette audience, compte tenu qu'il y avait un écart de coût assez important entre le recyclage et l'enfouissement, ont proposé une taxe, finalement, à l'enfouissement, dont les fonds seraient accumulés, les sommes seraient accumulées dans un fonds qui pourrait servir, par exemple, à la MRC de la Rivière-du-Nord. Même, c'est quelque chose qui pourrait être étendu à l'ensemble de la province. Est-ce que c'est une option que vous avez déjà envisagée?

M. SERGE LEPAGE :

880 En fait, je pense qu'on a fait ce constat-là au niveau de la MRC, au niveau du programme. On a un programme qui s'appelle AGIR, donc: Action pour des Gestions Intégrées de nos Rejets. Le 30 % que je parlais tantôt est dans ce programme-là, notre 30 % de récupération.

885 On a fait ce constat-là que tant que le taux pour l'enfouissement est plus bas que le taux pour la récupération, c'est évident que les municipalités ou les industries, en tout cas, tous les gens qui créent des rejets vont les envoyer dans des sites d'enfouissement plutôt que de procéder.

890 C'est un peu dans le sens qu'on parlait au début, qu'il va falloir qu'il y ait des changements
d'attitude des gens, que les gens soient prêts à payer pour l'enfouissement ou payer plus pour la
collecte plutôt que de payer pour l'enfouissement. Je pense que c'est un moyen intéressant. C'est
sûr que c'est des coûts, mais il y a des coûts associés de toute façon. On a des coûts
895 environnementaux de toute façon associés à l'enfouissement. On le voit, là. On risque de le subir
ou on le subit déjà parce qu'on a déjà déboursé des sous pour faire les études, pour établir la
réalité dans ce dossier-là.

Donc, c'est un fait que le fait que les coûts d'enfouissement sont bas, trop bas ou très
bas, bien, c'est sûr que ça amène une pression. Les gens ne sont pas portés, à ce moment-là,
900 à mettre en place des réseaux de collecte sélective. On voit encore beaucoup de municipalités qui
n'ont pas encore le porte-à-porte. C'est un fait.

LA PRÉSIDENTE :

905 Merci pour votre témoignage.

Mme DANIELLE DEMERS THÉRIEN :

910 Merci.

M. SERGE LEPAGE :

Merci.

915 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous invitons la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets.

M. NORMAND BEAUDET :

920 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

925 Bonsoir!

M. NORMAND BEAUDET :

930 Merci de nous recevoir. Alors, Normand Beaudet pour la Coalition laurentienne pour une
gestion régionale des déchets. Et Monique Mayer, aussi avec moi, de la Coalition. Donc, on
ferait la présentation, madame Mayer commencerait la première partie et comme on avait déjà
demandé et convenu, il y a un moment où on voudrait passer deux minutes d'une information qui
était passée dans le cadre des nouvelles à Radio-Canada et, par la suite, on veut commenter.

935 **Mme MONIQUE MAYER :**

Bonsoir! Je me présente. Monique Mayer, comme il a été déjà dit. Je suis citoyenne de Sainte-Sophie, aussi.

940 (L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

Début de la phrase à la page 2: «Qui est la CLGRD? (...)

Fin de la phrase à la page 3: (...) responsable du Comité de vigilance.»

945 **M. NORMAND BEAUDET :**

On reprend ces thèmes-là. Donc, la question du mégaenfouissement auquel on s'oppose assez explicitement, donc, non au mégaenfouissement et à l'importation de 9 millions de tonnes à Sainte-Sophie. Le mot qu'on développe aussi c'est: Chacun dans sa cour. Alors, on le pose toujours dans un contexte qui a été développé par une autre expression qui est: Pas dans ma cour. On comprend les limites de ça et on le situe par rapport à celui-là.

950 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

955 **Début de la phrase à la page 3: «C'est sans aucune étude d'impact (...)**

Fin de la phrase à la page 3: (...) est la pire!»

Alors j'aimerais, si c'est possible, avant de passer au prochain point, qu'on ait le vidéo, s'il vous plaît, pour deux minutes.

960

(PRÉSENTATION VIDÉO)

M. NORMAND BEAUDET :

965 Madame la présidente, concernant la question de la contamination ou, en fait, de la décontamination, c'est notre propos à ce moment-ci, on demande une décontamination urgente. On demande un arrêt immédiat de l'enfouissement, si nécessaire. Si, pour décontaminer, il faut arrêter l'enfouissement, on ne doit pas s'arrêter à ça. On demande, madame la présidente, une évaluation indépendante de l'état de contamination du secteur et on demande aussi, madame la
970 présidente, une enquête sur le rôle et la responsabilité du ministère de l'Environnement dans un contexte comme celui-là de contamination, particulièrement à l'époque où se sont produits ces événements-là.

975 Alors, la décontamination, on a vu, il y a la question du biogaz qui s'est produite à 1,2 kilomètre au sud. C'est quand même pas n'importe quoi. Et sur la question de la contamination, bien, ça a déjà été amené par plusieurs autres, il y a notamment le secteur 2A où, pendant les audiences, a été dévoilée la présence d'une fenêtre de contamination, donc directement du

lixiviat qui est un violent poison, dont on ne sait même pas de quoi il est composé et qui se rend dans les nappes profondes et qui se dirige vers Sainte-Anne.

980

Nous citons dans notre mémoire, madame la présidente: «On a des vrais problèmes à Sainte-Sophie.» Alors, ça, c'est le ministre Mulcair. On a trouvé ça à l'Assemblée nationale, le 2 août 2003, alors qu'il était questionné par l'opposition sur des questions environnementales.

985

Alors, lui aussi parlait de Sainte-Sophie. Il disait qu'il y a d'autres endroits. Il dit:

«Je vais nommer Sainte-Sophie qui est dans la même formation géologique que Joliette mais qui pour des raisons qui n'ont pas encore été élucidées au complet mais on peut supposer que c'est parce qu'ils ont frappé du roc, parce que si c'était imperméable, puis... Et on a des biogaz qui s'échappent d'en dessous et on a des puits... on a de l'eau contaminée tout près. On a des vrais problèmes à Sainte-Sophie.»

990

Alors, pourquoi le ministre Mulcair a refusé le décret d'urgence en juin 2003? C'est pour ça qu'on a posé les questions au début, ce qu'on demande. Cette question-là, on l'a posée au ministère de l'Environnement dans le cadre des audiences, vous vous rappelez, le vendredi matin. Les réponses ne sont pas venues là. Les réponses qui sont venues par la suite sont insuffisantes. On craint réellement, on ne connaît pas l'état de la contamination et on se demande quel est l'état réel de la contamination à cet endroit-là.

995

De voir que ce ne soit pas plus transparent, qu'on n'ait pas la réponse à cette question-là, à ce moment-là qu'est-ce qui se passait, et c'est ça qui rejoint notre demande qu'il y ait une évaluation indépendante. On n'a toujours pas, on est très inquiets et on n'a pas les moyens peut-être comme la Ville, de Sainte-Anne ou d'autres, d'avoir une idée là-dessus. On pense qu'on est en droit de savoir.

1000

1005

Et si les services publics ne veulent pas nous répondre, on espère, madame la présidente, que cette demande sera considérée par la commission.

Alors, on dit, donc: quelle est la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la santé publique concernant l'appui, le maintien ou la cessation d'activités présentant une menace ou un impact direct sur l'environnement ou la santé publique?

1010

Qui est responsable? Qui est imputable? Quelle place pour le principe de précaution et de prévention? Quels sont les recours concrets en cas de catastrophe?

1015

Après les événements de Walkerton en Ontario, des réponses claires à ces questions étaient attendues. On ne les a pas reçues.

Alors, ça nous conduit à la question de la fermeture du mégadépotoir et de la recherche immédiate d'un emplacement pour un site d'enfouissement régional et sécuritaire. Nous demandons la fermeture, parce que ce dépotoir est en opération depuis 40 ans et n'a jamais

1020

1025 connu d'évaluation indépendante. De plus, compte tenu de l'absence presque totale de réglementation en 1964, on peut supposer que le choix du site n'a pas été fait en fonction de critères environnementaux pertinents à ce type d'activités, notamment toute l'hydrogéologie du secteur, sa proximité à d'importantes nappes aquifères et le sens d'écoulement des eaux souterraines, par exemple. Aujourd'hui, il se retrouve tout près d'activités agricoles, de nappes d'eau potable utilisées par une municipalité, de résidences et d'un camping.

1030 Alors, madame la présidente, nos demandes s'inscrivent dans une conception que c'est le temps d'agir. C'est l'heure des comptes qui commence à rentrer ici à Sainte-Sophie, un peu l'heure des comptes d'une société de consommation et de surconsommation. On arrive à certaines échéances. L'enfouissement, on est pris avec. Ce n'est pas une solution. Aujourd'hui, ça nous revient et il faut les assumer, en particulier là pour les décideurs qui sont dans la génération des boomers et tout ça. C'est aujourd'hui qu'il faut agir. On ne peut pas prendre de
1035 statu quo, continuer le mégaenfouissement. On a besoin de la volonté politique.

1040 Madame la présidente, on est à mi-chemin d'une politique québécoise de gestion des matières résiduelles. On n'est pas à la première. En 1989, 50 % était visé de réduire l'enfouissement. En 1996, il y a eu des audiences génériques, on a fait le point sur cette question-là. Les problèmes et les solutions ont été mis sur la table. On est dans le milieu de cette politique-là. Alors, ce n'est pas le temps de repartir à zéro ou de se demander où est-ce qu'on s'en va.

1045 Il faut faire un virage vers le développement durable. Les mégadépotoirs, c'est pas une solution pour la gestion des déchets. Et il y en a des alternatives, il y en a des solutions et c'est vers ça qu'il faut aller. Donc, il ne faut pas se laisser freiner par la difficulté de faire ce virage-là. Les forces du statu quo se démènent, mais il faut changer. Il faut amener nos décideurs à le faire. Et on espère que la commission ira dans ce sens. Merci.

1050 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Vous dites dans votre mémoire que vous avez déposé une pétition de près de 4 000 noms en 1999 au ministère de l'Environnement. Quelle a été la réponse à vos interventions?

1055 **M. NORMAND BEAUDET :**

1060 La réponse est venue à l'effet que c'était légal. C'est-à-dire que quand un enfouisseur obtenait un certificat d'autorisation pour un volume X, comme c'est le cas ici, il réclame 9 millions de tonnes, après ça de la façon, le rythme où il enfouit, il n'y a rien qui régleme ça.

1065 Donc, ça a été une lettre qui expliquait cette procédure-là, et malgré le fait que ça a des impacts significatifs, comme je vous expliquais, en termes de camions et en termes de volume de déchets – doubler dans ces volumes-là, c'est significatif – alors c'est ça. La réponse a été: il n'y a rien dans le règlement et tout est légal. Et voilà, on s'en lave les mains. Vivez avec ça. C'est légal.

LA PRÉSIDENTE :

1070 Vous revendiquez une gestion régionale des matières résiduelles. Votre point de vue, comment il a été reçu ce point de vue là, au niveau de la MRC entre autres?

M. NORMAND BEAUDET :

1075 Disons qu'au niveau de la MRC, on a fait un certain nombre de présentations, plus particulièrement dernièrement dans le cadre d'un regroupement qui est le collectif Alerte. On nous a écoutés, c'est déjà bon, je vous dirais. Voilà. C'est ce que j'ai à dire. On a pu s'exprimer. Évidemment, on n'a pas senti qu'on courait après nous.

1080 Il y a eu un certain nombre de procédures dans lesquelles on aurait souhaité participer ou être consultés. Notamment, il y a eu toutes sortes de procédures légales encore pour le dézouage du territoire ici, pour permettre l'enfouissement et tout ça. Ça s'est fait dans des comités de la MRC. Le promoteur avait la chance d'être présent et évidemment d'être là. Nous, si on avait su la procédure, on aurait peut-être aimé aussi intervenir. Voilà. En général, je vous dirais, donc, c'est ça. Quand on a pu faire certaines démarches, on a pu être entendus.

1085

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1090 Vous parlez de comité de vigilance. Vous remettez en question le fait que le promoteur en soit l'initiateur. Qu'est-ce que vous proposeriez comme comité de vigilance à la commission, si vous aviez à en mettre un sur pied.

M. NORMAND BEAUDET :

1095 Alors, on le dit dans notre mémoire. Donc, c'est la question d'avoir une tierce partie neutre. Alors, on pense que, pour faire l'image, on ne peut pas demander au renard d'appeler les poules pour discuter du souper qui suit. Alors, on a besoin d'une entité, d'un organisme neutre. Madame la présidente, je me rappelle, dans une première discussion, évoquait MRC, ministère de l'Environnement. C'est peut-être dans ces eaux-là qu'il faut chercher.

1100

Alors, ça nous apparaît absolument important, parce que là, on a appelé ça «comité de vigilance». Alors, ce n'est pas seulement un mot. Il faut être capable d'exercer la vigilance et il faut un contexte qui ne soit pas dominé par une des parties. Il faut qu'il y ait un contexte qui puisse donc refléter ça. Je crois que c'est important, que ça doit se faire dans ce sens-là.

1105

D'un autre côté aussi, je dis et je pense que les comités de vigilance sur les dépotoirs, ce n'est pas tout, aussi. Parce que la vigilance, la question des responsabilités publiques, comme au niveau de la MRC, de l'ensemble des activités de gestion doivent relever d'une instance un peu plus grande quand même. Donc, c'est très bien, mais la vigilance, elle doit pouvoir s'exercer aussi au niveau du territoire et, là aussi, il nous apparaît important, et il semblerait qu'à travers la

1110 démarche de la politique et des plans de gestion, ces organismes-là ou ces comités-là se mettent en place, ce qui est aussi très important.

Parce que l'enfouissement, c'est malheureusement une partie trop importante de la gestion, mais ce n'est pas la seule. Il y a effectivement toutes les autres et c'est important que
1115 cette activité-là soit subordonnée jusqu'à un certain point à l'ensemble de la gestion. Ce n'est pas elle qui doit mener, même si elle le fait actuellement.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1120 Qui doit faire partie de ces comités de vigilance?

M. NORMAND BEAUDET :

Sur la composition, moi, je pense que ce qui est déjà évoqué dans les règlements, c'est
1125 assez représentatif. On parle du voisinage. On parle des citoyens, des organismes en environnement. On parle des municipalités. Ce qui semblait identifier comme participants dans les règlements me semblait – intervenants, différents intervenants – tout à fait donc l'ensemble des personnes qui sont concernées.

1130 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Est-ce que ces comités de vigilance doivent disposer de fonds ou s'ils ne sont qu'une table, finalement, de concertation et d'échange d'informations sur des problèmes?

1135 **M. NORMAND BEAUDET :**

Moi, je crois que c'est la question de l'exercice de la vigilance qui doit être beaucoup regardée. Est-ce qu'elle peut s'exercer? Est-ce que des gens peuvent être indépendants? Est-ce que ça s'en va quelque part? Si ça a besoin de fonds pour être exercé, je vous dis oui. C'est ça,
1140 à mon avis, qui est le coeur de la question. Ça ne peut pas être une rencontre entre amis.

On soulève la question des compensations et redevances. Si ça doit se discuter, si les gens qui sont là, les trois quarts sont en demande ou veulent des compensations et tout ça, il faut se questionner là. Comment la vigilance va s'exercer si celui à qui vous parlez, surtout dans le
1145 cas où c'est le promoteur qui forme, il va vous compenser ou non...

Alors, il faut situer cette question-là aussi à un endroit dans un comité, ou si ça doit être à l'intérieur du comité de vigilance, ou est-ce que ça doit être par une autre entité. La question des redevances, elle doit être traitée de façon objective. D'ailleurs, nous, on a vu avec le temps que
1150 ça peut avoir un certain impact avec l'enthousiasme et l'appui du secteur municipal, pour ne rien cacher. On ne cachera rien ici en expliquant le grand enthousiasme qu'a démontré le directeur général de la Ville de Sainte-Sophie et son maire par rapport à ce très beau projet d'agrandissement de 9 M\$.

1155 Alors, est-ce qu'il y a des liens à faire avec les redevances qui sont légitimes? Ça, il n'y a aucun doute, puis tout ça. Donc, c'est important cette question-là. Et il ne faut pas que l'exercice de la vigilance, en tout cas, soit donc biaisé ou soit détourné. Il faut que le contexte de discussion de ces éléments-là soit bien objectif et juste.

1160 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci.

 Alors, nous prenons une pause de quinze minutes.

1165

M. NORMAND BEAUDET :

 Dernière chose. On a déposé, je voulais simplement l'annoncer, un document. On a fait une étude en 2001-2003 sur la migration des déchets en termes de camionnage et en termes de migration dans le dépotoir. C'est un document qu'on a déposé, qu'on a remis aujourd'hui et qui fait partie des autres documents que la Coalition a produits ces dernières années.

1170

LA PRÉSIDENTE :

1175 Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1180

LA PRÉSIDENTE :

 Nous reprenons. Alors, nous invitons le Comité SOS déchets, le groupe Enviro-Action.

1185

M. LAURENT LUCAS :

 Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, madame la commissaire!

1190 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

 Merci de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

1195

 Merci. Selon votre expérience justement, qu'est-ce que vous estimez qui pourrait être acceptable au plan environnemental? Et lorsqu'on parle d'environnement, on parle des aspects

1200 sociaux, écologiques, économiques. Qu'est-ce qui rendrait acceptable l'implantation ou l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement?

Mme THÉRÈSE PAIEMENT :

1205 Dans le rapport du BAPE numéro 160, il est dit dans une recommandation que seules 250 000 tonnes/an seraient acceptables, d'abord pour les installations qui étaient là présentement. Alors, je pense que 250 000 tonnes, la moitié de ce qui a été donné dans l'agrandissement, serait acceptable.

LA PRÉSIDENTE :

1210 Puis est-ce qu'il y a des conditions de sécurité qui vous viennent à l'esprit, que vous pourriez dire, pour nous, on estime que de façon particulière -- l'eau souterraine, la qualité de l'air, les goélands, on en a entendu parler beaucoup ici, le bruit entre autres, est-ce qu'il y a des paramètres ou des considérations que vous estimez particulièrement importantes et qu'il faudrait s'assurer de prendre comme mesures de sécurité?

1215 **M. LAURENT LUCAS :**

Bien, regardez. Je vais parler un peu de l'exemple du site d'enfouissement de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes.

1220 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1225 **M. LAURENT LUCAS :**

1230 Selon les recommandations du BAPE, on a recommandé 250 000 tonnes. Ils en sont venus à cette conclusion-là, compte tenu de la quantité de lixiviat qui était rejeté par les vidanges enfouies, plus l'usine de traitement du lixiviat. Ils en sont venus à une conclusion que l'usine de traitement ne pouvait traiter plus que 250 000 tonnes.

1235 Aujourd'hui, le ministre Mulcair, depuis le mois de septembre, il a autorisé approximativement 500 000 tonnes, mais sauf, la problématique de recirculation et de traitement des eaux, elle n'est pas réglée. Les problèmes d'odeurs ne sont pas réglés. Les problèmes de transport ne sont pas réglés. Il y a rien, dans le fond, qui a été réglé.

1240 Puis en ce qui concerne la santé des gens du secteur, ça s'aggrave d'année en année. À mon avis, si on réduisait la quantité d'enfouissement, on réduirait probablement les biogaz qui s'échappent, on réduirait les bruits. Tout serait tourné, dans le fond, dans les directions du ministère de l'Environnement et du gouvernement en faisant cette chose-là.

Puis à notre avis, compte tenu que les orientations du gouvernement disent que chaque MRC devrait gérer ses propres déchets, bien, toutes ces problématiques-là qu'on retrouve actuellement seraient atténuées à plus ou moins brève échéance.

1245

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a eu des sortes de garanties ou d'exigences qui ont été demandées dans ce cas-là, ou qui n'ont pas été demandées et puis que vous estimez qui auraient dû l'être, pour répondre à vos attentes? Je comprends le volume, là. Vous auriez souhaité un volume réduit. Mais en termes de suivi, par exemple, est-ce que vous êtes satisfaits de ce qui va se faire comme suivi environnemental?

1250

M. LAURENT LUCAS :

1255

Non, pas vraiment. Nous, ce qu'on aurait espéré, c'est qu'il y aurait eu une firme privée qui aurait fait un suivi environnemental pendant au moins dix ans, de façon à s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt qui soit mis en cause.

1260

Premièrement, il ne faut pas se leurrer. L'enfouissement, c'est ce qui est le plus économique, puis c'est ce qui paye le plus. La journée où on décidera comme société que c'est le recyclage et que chaque personne responsable des déchets fasse sa part, bien, toutes ces problématiques-là, on va les résorber, d'année en année.

1265

Mais ce n'est pas le but qui est visé actuellement. On augmente, on augmente. On agrandit, on agrandit. L'enfouissement, d'année en année, augmente tout le temps. Puis ce n'est pas le but qui est visé par le gouvernement du Québec actuellement, ça. Et pourtant, les objectifs 2008, je ne sais pas comment on va faire pour les rencontrer mais, à mon avis, ce n'est pas possible de la façon qu'on s'oriente là. Absolument impossible.

1270

Pourquoi que les gens de l'Outaouais seraient sensibilisés à cette cause-là? Ils prennent leurs vidanges de chez eux et les envoient chez nous. Le camion passe, il ramasse leurs petits sacs, puis ça s'en va ailleurs. Ils n'ont pas de souci, eux autres. Mais s'il y avait un dépotoir dans leur cour à proximité, peut-être qu'ils feraient pas mal plus attention à ces choses-là. Moi, à mon avis, c'est de cette façon-là qu'il faut sensibiliser les gens.

1275

Puis il faudrait que le gouvernement injecte de l'argent dans la promotion et dans la sensibilisation des gens, puis s'assurer que le recyclage qui est envoyé dans des centres de recyclage, ce soit bien fait, adéquatement, et que ça rapporte en bout de ligne.

1280

LA PRÉSIDENTE :

Oui, certains mémoires ou signataires de mémoires ont proposé qu'on vise à équilibrer le prix de l'enfouissement au prix du recyclage et, pour ce faire, qu'il y ait une forme de taxation ou de droit qui soit imposé aux générateurs ou aux municipalités génératrices de déchets pour que,

1285

s'ils envoient ça à l'enfouissement, bien, qu'on collecte, qu'il y ait une collecte d'argent et que ces droits-là servent à favoriser le réemploi, le recyclage, optimiser ces démarches-là. Comment vous voyez ça?

1290 **M. LAURENT LUCAS :**

Moi, si on se fixe des objectifs et qu'à long terme, on vient à bout de réduire l'enfouissement, puis on augmente de façon assez substantielle le recyclage, moi, ça ne me fait rien de payer plus cher pour les taxes pour les vidanges. Je paierais énormément cher, même, 1295 pour ne pas avoir de site derrière chez moi, en tout cas. Ça, c'est sûr.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage.

1300

Mme THÉRÈSE PAIEMENT :

Merci.

1305 **M. LAURENT LUCAS :**

Madame la présidente, si vous me permettez, on a parlé tantôt des fameux comités de vigilance.

1310 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. LAURENT LUCAS :

1315

Nous, dans notre secteur, ils sont censés en implanter un. Le ministre l'a décrété et ils vont être obligés de le faire. Mais sauf que dans les gens qui ont été assignés comme tel pour faire partie du comité de vigilance, on s'aperçoit qu'il y a énormément de conflits d'intérêt. Puis je ne pense pas que c'est de cette façon-là qu'on va régler les problèmes. C'est dommage à dire, 1320 mais je pense qu'on fait fausse route là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1325 D'accord. Alors, est-ce que vous estimez qu'il devrait y avoir une sorte de code de déontologie associé aux participants?

M. LAURENT LUCAS :

1330 Parce que, regardez, je vais vous donner l'exemple un peu qui va nous être suggéré dans notre région. On parle d'un représentant de la Ville de Lachute. Mais nous, dans notre secteur, c'est une corporation publique. Il y a quatre municipalités qui sont propriétaires, puis la ville qui est majoritairement propriétaire, c'est la Ville de Lachute. Puis il se trouve que le maire de Lachute est le président de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes.

1335 Ça fait que là, ils vont avoir un siège au niveau de la Ville de Lachute, ils vont avoir un siège au niveau de la Régie intermunicipale, qui va être le directeur général probablement de la Régie intermunicipale, ils vont avoir un siège au niveau de la MRC. Puis le maire de Lachute, au niveau de la MRC, il est très, très influent. Ça fait que les autres, ça va être une personne d'un groupe environnemental dont on ne connaît pas l'existence comme telle, possiblement que ça va être nous autres, parce qu'on est à peu près les seuls.

1340 Mais comment est-ce qu'on peut influencer ou, je veux dire, avoir des vrais droits de regard sans se sentir pointés du doigt ou des choses comme ça? À mon avis, ce n'est pas possible. Je trouve ça un peu dommage, mais c'est un peu la direction que ça prend, ces comités de vigilance là.

LA PRÉSIDENTE :

1350 D'accord. Alors, particulièrement lorsque la gestion se fait par les municipalités.

M. LAURENT LUCAS :

Oui.

1355 **LA PRÉSIDENTE :**

La proportion...

M. LAURENT LUCAS :

1360 Si on regarde, nous, on est allés faire des représentations à la Municipalité de Saint-André, mais on n'a aucune chance parce qu'ils sont déjà propriétaires de la Régie: Saint-Placide, Lachute, Brownsburg, Chatham. Puis c'est ces quatre maires-là qui siègent comme représentants au niveau de la Régie. Ça fait que quand on va aux réunions mensuelles, bien, 1365 c'est inévitable qu'on aboutit à rien.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Sur le comité de vigilance, il n'y a pas de représentant des citoyens?

1370

M. LAURENT LUCAS :

Il va être censé d'en avoir un, mais on va être seulement que deux comparativement à l'ensemble du reste, là.

1375

LA PRÉSIDENTE :

Deux sur combien?

1380

M. LAURENT LUCAS :

On parle de cinq.

LA PRÉSIDENTE :

1385

Deux sur cinq ou deux...

Mme THÉRÈSE PAIEMENT :

1390

Sur sept.

M. LAURENT LUCAS :

Sur sept, oui.

1395

LA PRÉSIDENTE :

Deux sur sept. Donc, vous livrez comme message au gouvernement que les comités de vigilance, il faut tenir compte de qui est propriétaire ou gestionnaire du site.

1400

M. LAURENT LUCAS :

Moi, je pense que c'est énormément important, si on veut avoir un peu de transparence. Sans ça, ça ne donnera rien. Puis il faudrait avoir, aussi je pense, au niveau du comité de vigilance, accès à tous les documents pertinents. Puis en plus de ça, peut-être avoir des pouvoirs décisionnels en cas d'urgence, des choses comme ça. Parce que si on est là juste pour parler ou parlementer, on n'avancera jamais à rien là-dedans.

1405

LA PRÉSIDENTE :

1410

D'accord. Puis le comité de vigilance, est-ce que ça a été décrété au niveau justement du conseil des ministres? Dans le décret, est-ce qu'on a...

M. LAURENT LUCAS :

1415

Oui. Oui. C'est mentionné dans le décret.

LA PRÉSIDENTE :

1420

C'est mentionné la constitution?

Mme THÉRÈSE PAIEMENT :

1425

Oui, c'est écrit.

M. LAURENT LUCAS :

Oui, oui, oui.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que c'est mentionné aussi les droits et les responsabilités?

M. LAURENT LUCAS :

1435

Non, pas vraiment.

LA PRÉSIDENTE :

1440

Donc, ça, c'est négociable.

M. LAURENT LUCAS :

Exactement.

1445

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a des représentants au niveau du ministère de l'Environnement?

1450 **M. LAURENT LUCAS :**

Il va y avoir quelqu'un du ministère de l'Environnement. Il va y avoir quelqu'un au niveau des eaux embouteillées. Il va y avoir quelqu'un au niveau des odeurs et un représentant des groupes environnementaux.

1455

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, la proportion, vous auriez souhaité que la proportion de gens qui ne sont pas...

1460

M. LAURENT LUCAS :

En conflit d'intérêt.

1465

LA PRÉSIDENTE :

... qui ne font pas partie de l'unité promoteur soit supérieure.

1470

Mme THÉRÈSE PAIEMENT :

Au moins égale.

LA PRÉSIDENTE :

1475

Ou au moins égale.

M. LAURENT LUCAS :

Voilà.

1480

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1485

M. LAURENT LUCAS :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1490

Merci.

Nous invitons maintenant madame Sylvie Potrasal, s'il vous plaît.

1495 **Mme SYLVIE POTRASAL :**

Bonsoir! Merci de nous donner la chance de pouvoir parler là. Parce qu'il y a des gens qu'on essaie de leur parler mais qui font la sourde oreille. Ça fait que j'espère que vous allez nous aider.

1500

Je suis une citoyenne de Sainte-Sophie. Ça fait 45 ans que je reste à Sainte-Sophie et puis c'est ça, là. Depuis une couple d'années, c'est rendu l'enfer. Excusez, je vais vous dire où je reste: sur la route 158 aux lumières. Les gens d'Intersan vivent à droite. Ça fait que je suis juste sur le coin, O.K.? Ça fait que c'est ça.

1505

Je suis citoyenne de Sainte-Sophie. Je reste sur la route 158 juste aux lumières où tous les camions tournent pour aller au dépotoir. Nous vivons un enfer, car je ne peux plus sortir de ma cour. Première des choses, j'essaie de sortir avec mon véhicule, c'est l'enfer parce que ma cour, c'est drette là que les lumières sont là. Ça fait que tout le trafic, O.K., autant sur un côté ou sur l'autre, c'est l'enfer pour sortir. Puis en plus, pour achever le plat, ils sont allés donner le droit de passer sur la lumière rouge, tu sais. Ça fait que là, on est faits. On n'a plus aucune chance. Il faut vraiment attendre que tout le trafic soit passé. En tout cas, c'est vraiment stressant, puis fatigant.

1510

C'est très dangereux, car il y a un trafic énorme, des accidents mortels aussi. Au printemps, la route est toujours craquelée et nous recevons des caps de roue par la tête. Puis ça, je vous le jure que c'est vrai. Il y a des gros trous. C'est sûr que c'est pas les caps de roue de camion, parce qu'ils en ont pas, mais à force de passer, les camions, ça magane la route. Puis les autos, les caps de roue, en tout cas, j'ai failli en manger un dans la figure, puis j'étais vraiment fâchée. Ou sur nos véhicules aussi qui sont dans la cour.

1515

1520

Ensuite, les chauffeurs se servent continuellement de leur bordel de Jacob. Je suis en train de péter une crise de nerfs. C'est l'enfer. Ça rétrograde toujours, toujours, puis pourtant, tu sais, il y a pas de côte, c'est supposé de se servir de ça juste comme dans les côtes, mais c'est sur le droit. C'est l'enfer.

1525

Ils puent, ils polluent l'air. Les sacs de vidanges volent dans les airs, ça retombe dans notre cour. Moi, je suis une maniaque, j'adore la terre, puis tout ça. Même mes fossés, l'herbe est coupée, c'est super *clean*, super propre, puis tout ça. Ça fait que ça me fout en rogne, je sens ces odeurs-là, puis les sacs, puis tu sais, de Pierre, Jean, Jacques qui revolent chez vous, c'est vraiment choquant aussi.

1530

Ensuite, ça pue tellement, il passe des odeurs et même le camion, il passe, O.K.? Puis l'odeur, une couple de secondes, tu respire, puis ça sent – excusez – la charogne. J'ai peur de ça, parce que je suis sûre que, tu sais, c'est des bactéries, puis des choses comme... en tout cas, je ne suis pas une scientifique ou quoi, mais il me semble que, tu sais, c'est comme dégueulasse. Puis je suis sûre que c'est sûrement dangereux aussi pour la santé, puis tout ça.

1535

1540 L'été, ma maison, en avant, c'est tout fermé. J'ai plus aucune fenêtre qui s'ouvre, ça fait des années. Je peux même pas ouvrir mes fenêtres pour avoir de l'air. C'est impensable.

1545 Le bruit, j'avais descendu ma télévision dans le sous-sol parce que, oubliez ça, on n'entend absolument rien. On est dans la maison, puis si j'ouvre les fenêtres, on s'entend pas dans notre propre maison, O.K.? Puis il y a assez que je crie après mes enfants en plus, sans en plus qu'à cause du bruit... en tout cas.

Il y a aussi la poussière. Ça, la poussière, on n'en parle même pas. C'est des tourbillons. Tu sais, des fois, je pense que c'est un...

1550 Ma maison. Seigneur! On *shake* dans la maison. C'est épouvantable, O.K.? J'ai une maison en pierre, tout le tour en pierre, puis de haut en bas, j'ai des fissures. La pierre est toute craquelée. La galerie aussi c'est craquelé. Seigneur, en tout cas... Puis ma maison, on est bâti, ça fait 18 ans. Ça fait que c'est pas une vieille maison.

1555 Aussi encore pour le trafic, c'est que les camions, ils sont gros, ça fait qu'ils ont le contrôle à dire: «Moi, je passe.» Ils ont aucun respect. On nous coupe le chemin. Puis en plus, à cause des lumières, ils se dépêchent à passer, ça fait que souvent ils passent comme sur des rouges, puis envoye! on s'en va par là. Ou sens contraire aussi. Quand c'est notre droit de passage, eux autres, ils sont tellement gros, même si t'essaies à dire: «Hey! C'est à moi à passer, là», tu sais, tu cours pas la chance d'avoir un accident ou quelque chose du genre. Puis
1560 ça, là, si je serais plus grosse, je te jure qu'ils passeraient pas, O.K.? Je suis à la veille d'aller me chercher un bulldozer, Seigneur, pour les pousser.

1565 Le monoxyde de carbone, le mélange avec la chaleur, puis l'humidité me donne mal à la gorge. L'été, quand c'est humide, l'été passé, c'était très chaud, tu deviens... puis le diesel, aussi tu vois ça dans l'air.

J'ai une piscine aussi et puis sur l'eau, tu vois ça, là. On n'est même plus capable... on la brosse tous les jours pour pas qu'il y ait de cerne, puis tout, puis tu vois que c'est plus nettoyable.
1570 J'ai fait venir une personne, puis il m'a dit qu'il va falloir qu'on vide la piscine, puis qu'on la fasse faire nettoyer à l'acide. Je trouve pas ça drôle. Ma piscine, elle a quatre ans. Ça fait que, tu sais, puis on n'aime pas se baigner dans la merde non plus, tu sais? Ça fait que je trouve pas ça drôle, pas du tout.

1575 Vu que j'ai bon caractère, puis que je veux pas faire ma vieille haïssable, je m'en vais en arrière dans ma cour. Pas chanceuse! Les camions tournent à ma droite, donc sur le côté de ma maison. Je me sens harcelée parce que peu importe où ce que je vais dans ma cour, sur le côté, en avant, en arrière, ils sont toujours là. Tout le temps. J'adore la terre. Je cultive la terre. J'aime les fleurs, le jardin, le jardinage. C'est le seul endroit où ce que je suis bien et que je peux
1580 décompresser. Mais là, c'est rendu que je suis même plus bien là. On est dans la cour, on se

crie à tue-tête. Là, je dirais, je le sais pas là, mettons que je suis sur le perron en arrière, puis je suis à 50, 60 pieds, on s'entend même pas. Toujours le bourdonnement des véhicules.

1585 Tu sais, c'est de valeur que... j'ai une politique. C'est que quand je comprends pas quelque chose, au lieu de juger, j'aimerais ça que des gens viendraient subir ce que nous on subit, O.K.? Là, ils comprendraient pourquoi on veut pas ci, on veut pas ça. Me semble que ça serait bien plus facile que de, tu sais, je sais pas, moi, faire des blabla, puis personne t'écoute, puis tu sais, ah! oui, ils sympathisent tous, mais ils font rien, tu sais. Tout le monde te dit: «Bien oui. Bien oui.» Mais tu sais, il faut arrêter de dire: «Bien oui», puis agir là. J'essaie d'aller voir des gens, mais il y a rien à faire, parce qu'ils disent... en tout cas, je le dirai un petit peu plus loin.

1590 Le soir, c'est la même chose. Il y avait une dame qui s'est plainte – j'ai pu venir, je pense c'était mardi – pour le soir. Il y a aucun respect, tu sais? Il y a des amendes pour ça. Il me semble qu'à 11 h, même en campagne, tu te la fermes la trappe, là. On veut dormir nous autres avec. On travaille sur la terre. On travaille dur. On fait des heures de fou aussi. Puis là, là, 1595 tiens, oublie ça. C'est comme, les *trucks*, t'entends le grinchement de freins, puis tout ça, puis ça arrête jamais.

En plus, le chemin, le nouveau chemin qu'ils ont fait pour aller à la *dump*, là, c'est une piste de drag. Tu sais, je le sais pas, si la police, elle se tenait là, je vous jure qu'ils feraient des records en tickets, puis tout ça. Mais on ne voit jamais la police.

1600 Pareil comme aussi il devrait toujours avoir une police ou quelque chose pour arrêter ça, parce que même si j'appelle la police, le temps qu'ils s'en viennent, ils ont le temps de sacrer leur camp, là, tu sais. Puis ils font ça à 11 h, le soir. En tout cas, je sais pas quoi faire, mais en tout cas. Même si on fait des plaintes, il y a rien à faire. Ils se font pas prendre.

1605 Ça, c'est vrai, je l'ai dit verbalement, par exemple, à des conseillères, puis qui m'ont dit: «Oui, oui, oui. Oui, oui, oui.» Mais j'ai appris, encore là, tu sais, qu'il faut faire une demande comme par écrit. Ça fait que ça, ça va être fait, puis j'espère qu'ils jetteront pas ma feuille, puis qu'ils vont la prendre en considération.

1615 Puis il y a aussi que, admettons avec tout ça, que c'est invivable et tout, pour la santé, puis tout ça, je veux dire, même si je voudrais m'en aller, je veux pas m'en aller. Je suis en campagne, c'est pour avoir la paix puis, tu sais, jouir de la vie de la campagne. Et non, je veux pas redéménager, puis tout ça, ça me donne rien. Je veux rester où ce que je suis, puis je veux avoir le droit qu'on dise: «On n'en veut pas d'autres poubelles. C'est non pour un agrandissement.»

1620 Ils ont fait le temps qu'ils ont pu. L'agrandissement, c'est tout carrément non, pour justement notre santé et toutes ces choses-là.

Puis il y a l'eau. Première des choses, pourquoi agrandir quand l'eau est déjà contaminée, puis tout ça, tu sais? Me semble qu'il faut arrêter l'hémorragie, puis après ça, là, si on répare un peu ça, bien, au moins, je le sais pas, s'il y a pas d'autres solutions, bien, tu sais...

1625

Mais première des choses, aussi comme j'apprenais comme à Sainte-Anne-des-Plaines, je me dis, c'est tout des producteurs. C'est choquant d'apprendre que... tu sais, c'est des systèmes d'irrigation. Qu'est-ce qu'ils font? Ils prennent cette eau-là pour arroser tes fruits et tes légumes. Qui c'est qui manque les fruits et les légumes? C'est vous, c'est nous autres. Bien, je

1630

veux dire, on voit pas de place. On va être contaminés partout.

1635

Autant pour les maudites mouettes, tu sais? On fait les foins, n'importe quoi. Qui c'est qui arrive? Tiens, *let's go*, mettez vos casques, ils s'en viennent. C'est comme l'enfer, là! C'est des maladies. Je veux dire, ça amène *full* de choses. Me semble que quand il y a une épidémie, là, mettons que ça serait des rats, bien, on les tuerait les rats, là. Ou on éliminerait une partie. Les oiseaux, je veux bien croire qu'il faut y faire attention, mais il peut y avoir un contrôle là-dessus aussi. Me semble que c'est pas compliqué. Tu les tues, puis ça vient de s'éteindre là. Je veux dire, c'est pas compliqué pour les oiseaux.

1640

Puis l'eau, il faut la décontaminer. Puis la petite madame tantôt qui disait – la mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines – c'est vrai que c'est une population de jeunes à Sainte-Anne-des-Plaines, mais non, c'est pas vrai qu'ils sont renseignés, à savoir que leur eau est contaminée, parce que, moi, je connais des gens, puis j'ai passé des pétitions, puis ils savent rien de ça. Ça fait que, à quelque part, je trouve que... J'ai des enfants, puis c'est pas les jeunes qui essayent à

1645

savoir ces choses-là.

1650

Ça devrait être dit ou publié ou, à des endroits, le dire ouvertement. Ou même dans les Publi-Sac rejoindre les gens, les jeunes ou les personnes âgées, tous ces gens-là qui peuvent pas sortir ou qui se renseignent pas, faire des choses comme ça pour pouvoir les atteindre, puis leur expliquer: «Regarde qu'est-ce qui se passe dans ta ville», puis tout ça. Puis de toute façon, je veux dire, si c'est pas réglé, ça va amener beaucoup d'autres problèmes de santé.

1655

Ça fait que, tu sais, il est temps qu'on fasse quelque chose, puis qu'on se mette ensemble, puis c'est pas d'essayer de tuer un, puis l'autre. C'est de se mettre ensemble pour faire quelque chose de bien, pour notre santé puis pour l'avenir.

1660

Ça fait que c'est ça, là. J'aurais pu dire autre chose, mais c'est tout du radotage, parce que c'est comme gênant parce que tout le monde répète la même chose. Mais c'est ça.

1665

Il y a autre chose que je trouve choquant, que ça, j'accepterai jamais ça. C'est comme le maire, tu sais, je veux dire, moi, là, j'ai aucune connaissance de *full* de choses, mais j'essaie d'aller voir les personnes haut placées, si vous voulez, ou qui peuvent nous aider. Puis il m'a dit en pleine face, il m'a dit: «Ça vous donne rien de faire quoi que ce soit. C'est déjà fait d'avance.» Ça fait que là, ça m'a foutue en rogne. J'ai dit: «Franchement! Ça fait dur.»

LA PRÉSIDENTE :

Pardon?

1670 **Mme SYLVIE POTRASAL :**

Le maire m'a dit... parce que, moi, j'ai fait signer des pétitions, parce qu'il y a beaucoup de gens âgés qui étaient pas au courant, puis tout ça. Puis je me disais, en ayant plusieurs noms, et tout, et tout, qu'on pourrait renverser la machine, là. Puis là, j'y disais ça, j'ai dit: 1675 «Comment ça se fait que vous, vous avez pas parlé pour nous autres? Parce que vous êtes là pour parler pour nous autres et non contre nous autres, ou faire des choses sans que nous, on sache.» Quitte à ce qu'il aurait pu faire, je sais pas, moi, un genre de... je sais pas, là, je connais rien en politique, mais faire comme un genre de référendum pour faire voter les gens: «Tu le veux-tu? Ou tu le veux pas?»

1680

Mais là, c'est des gens qui ont pas de culottes, qui prennent la décision pour nous autres. Ça fait que c'est inacceptable.

Ça fait que ça, j'étais vraiment choquée de ça, puis j'y ai dit. Puis il dit: «En tout cas, je 1685 veux pas être négatif, sauf que les décisions sont prises.» Bien, j'ai dit: «Si vous pensez de même, ça fait dur en tabarouette.»

1690

Une guerre est pas finie tant et aussi longtemps que... de toute façon, tu vends pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué. C'est comme ça. Ça fait que, avant, j'espère qu'on va se mettre tout ensemble puis faire quelque chose de bien pour notre municipalité. Parce que c'est nous autres, de toute façon, qui va payer pour, à quelque part, pour notre santé. Ou le gouvernement qui va payer pour nous autres, justement, pour nous faire soigner.

1695

LA PRÉSIDENTE :

C'est quel corps de police qui fait la vérification au niveau...

1700

Mme SYLVIE POTRASAL :

C'est Mirabel.

1705

LA PRÉSIDENTE :

Mirabel?

1710

Mme SYLVIE POTRASAL :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez déjà fait des plaintes à la police?

Mme SYLVIE POTRASAL :

1715

Non, j'ai jamais fait de plainte.

LA PRÉSIDENTE :

1720

Vous pourriez peut-être en faire.

Mme SYLVIE POTRASAL :

1725

O.K., oui.

LA PRÉSIDENTE :

1730

Pour que, justement, je vous dis, si vous réalisez qu'il y a des choses pas correctes qui se passent, au lieu de garder ça pour nous...

Mme SYLVIE POTRASAL :

1735

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... il faut aller voir les instances qui ont les responsabilités.

Mme SYLVIE POTRASAL :

1740

Ça, je suis d'accord, la police. Mais c'est que c'est grand à Sainte-Sophie et je sais pas où ils se tiennent ou quoi. Mais tu sais, le temps qu'ils arrivent... je veux dire, je suis même prête à participer. Je suis à côté. Je peux prendre des plaques, des choses comme ça, mais je veux pas devenir une personne que t'es spottée à dire: «As-tu vu la fatigante? Es-tu fatigante?» Non. Moi, ce que je veux là, je reste dans ma cour. Je suis même pas une personne qui sort. Je suis bien chez moi. Donc, la seule et unique place que je suis bien, c'est dans ma cour. Ça fait que je veux pas, tu sais, que... Bon, c'est juste ça que je veux. La paix, c'est tout.

1745

Puis j'ai parlé pour les camions, parce que si l'agrandissement se fait, bien, ça va être énorme, là. C'est déjà l'enfer. Puis je vous le dis, là. À partir de chez nous aux lumières, qui est à Sainte-Sophie, à aller à Saint-Antoine sur les heures de souper, puis tout ça, je vous jure qu'il y a de quoi à paniquer tellement tu te croirais à Montréal sur l'autoroute, tellement que t'es pogné à attendre.

1750

Ça fait que c'est de valeur, parce qu'il y avait un petit monsieur qui avait dit l'autre fois qu'il y a juste tant de camions qui passent. Oui, mais des fois, là, il va y en avoir encore plus si ça

1755

passé. Puis c'est justement ça qui fait déborder le vase. C'est comme, trop c'est trop, là. Ça fait que c'est ça.

1760 **LA PRÉSIDENTE :**

En première partie d'audiences publiques, il a été question de mettre en place des mesures d'équipement pour vérifier le bruit.

1765 **Mme SYLVIE POTRASAL :**

Oui. Ça, ça serait très bon. Ou je sais pas s'ils peuvent le faire ou quoi. Ou, même, je sais pas, trouver des solutions à ça. Il y en a des solutions pas compliquées, là. Me semble que, je le sais pas, là. Il va falloir qu'on fasse quelque chose, puis mettre des, je sais pas, moi, sur le bord des routes, je sais pas, des arbres, n'importe quoi, pour justement amoindrir le bruit.

1770 Puis aussi les senteurs, le filtrage d'air, la poussière, tu vois ça, là, ça tourne. C'est des tourbillons. C'est des tourbillons de poussière. Si vous verriez chez nous, c'est comme... Je lave mes fenêtres en avant deux fois par semaine, tu sais.

1775

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la route devant chez vous, est-ce qu'elle est lavée occasionnellement?

1780 **Mme SYLVIE POTRASAL :**

J'ai jamais vu ça.

LA PRÉSIDENTE :

1785

Non?

Mme SYLVIE POTRASAL :

1790 Non. J'ai jamais vu ça. Non. La seule affaire qu'ils vont faire, ils vont couper une fois par été le gazon. C'est tout ce que j'ai vu comme... Mais non, non. Ils lavent jamais la route.

LA PRÉSIDENTE :

1795 D'accord. Parce que...

Mme SYLVIE POTRASAL :

1800 Ils ont de la misère à réparer la route. Imaginez à laver la route, tu sais?

LA PRÉSIDENTE :

1805 D'accord. Parce que des arbres, on peut penser comme ça que ça limite le bruit, mais on l'a déjà vu dans d'autres dossiers, il faut énormément d'arbres pour limiter le bruit. Je pense que ça prend une zone tampon de 100 mètres, je crois, à ma souvenance. En tout cas, c'est beaucoup, beaucoup, pour pouvoir limiter le bruit. Ça réduit l'impact visuel, peut-être les poussières même. Mais le bruit, il ne faut pas penser à ça avec une bande d'arbres.

Mme SYLVIE POTRASAL :

1810 Moi, j'ai suivi un cours d'horticulture pendant un an, puis les sapins, puis tout ça, si on se ferait comme un genre de barrière, c'est bon, aussi même pour la neige. Ça empêcherait la neige d'aller dans les chemins. Puis il y a beaucoup de bonnes choses à regarder sur ce côté-là.

1815 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Quand vous dites que la route est en mauvais état, c'est laquelle? La 158?

Mme SYLVIE POTRASAL :

1820 La 158, oui. Oui. Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1825 Merci.

Mme SYLVIE POTRASAL :

1830 J'espère que vous allez travailler dur pour nous autres, puis je suis prête à faire n'importe quoi pour aider. Bonsoir! Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1835 Merci.

Monsieur Erik Stuyck pour monsieur Mario Cayer.

M. ERIK STUYCK :

1840 Madame la présidente, madame la commissaire, juste pour rajouter un petit peu sur la madame d'avant, le poste de police de Sainte-Sophie se trouve à Sainte-Monique. Je veux dire, quand on appelle la pizza, ça arrive plus vite. Sainte-Monique, c'est de l'autre bord de Mirabel. C'est très loin.

1845 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais pourquoi le monde parle toujours des policiers de Mirabel? On a toujours entendu parler de ça, ici.

1850 **M. ERIK STUYCK :**

C'est une entente qui s'est faite avec la Ville. Je suis pas très au courant. Mais c'est qu'à un moment donné, on avait le choix d'avoir notre propre police, mais ça coûtait beaucoup plus cher plutôt que de s'associer à Mirabel. Il y a eu un référendum, puis les gens de Sainte-Sophie
1855 auraient apparemment voté pour le coût le moins cher.

LA PRÉSIDENTE :

Mais pourquoi vous nous dites qu'il y a peut-être un autre endroit où les gens pourraient
1860 appeler, aussi?

M. ERIK STUYCK :

Non, non, non.
1865

LA PRÉSIDENTE :

Non?

1870 **M. ERIK STUYCK :**

La police de Mirabel dessert le territoire de Sainte-Sophie.

LA PRÉSIDENTE :

1875 D'accord.

M. ERIK STUYCK :

1880 Avant, on avait une police qui était à côté, pas loin, juste ici à côté de l'Hôtel de Ville, mais il y a eu un référendum à un moment donné, parce que la ville grossissait, puis ils demandaient plus de budget. Puis là, bien, c'est ça, ils l'avaient pas le budget. Ça fait qu'ils se sont associés avec Mirabel, ça a l'air. Mais la Ville pourrait vous en dire plus là-dessus.

1885 Alors, je suis ici pour représenter monsieur Cayer. Il a eu un accident – il habite sur 4e Rue – mais il respire encore. Il sent encore, finalement.

LA PRÉSIDENTE :

1890 Il va s'en sortir?

M. ERIK STUYCK :

1895 Oui, oui, il va s'en sortir. C'est ça que je vous dis. Il respire encore.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE).

C'était son point de vue. Et le mien aussi.

1900 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, on ne discutera pas avec vous de ces deux questions-là.

M. ERIK STUYCK :

1905

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1910 On va plutôt en discuter avec le promoteur et le ministère de l'Environnement. Au moment de la période de rectification, je demanderais à monsieur Bourque s'il peut répondre aux deux questions. Ensuite, au porte-parole du ministère de l'Environnement aussi. Merci.

M. ERIK STUYCK :

1915

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1920 Nous invitons maintenant madame Monique Mayer.

Mme MONIQUE MAYER :

1925 Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire! Je vous remercie au nom de la population de nous donner l'occasion de s'exprimer enfin. Ça fait longtemps qu'on le réclame.

1930 Ce qu'on vit actuellement, justement, plusieurs pensent que c'est une bataille qui dure déjà depuis 1998 et puis qui s'apparente à celle de David et Goliath. Tout le monde sait qui est David et qui est Goliath. Vous m'excuserez d'employer le «nous» de majesté quelque part, mais c'est parce que j'inclus dans le fond, dans mon «nous», beaucoup de commentaires et la pensée de beaucoup de personnes quelque part.

1935 Nous insistons depuis ce temps, c'est-à-dire en 1998, pour une gestion régionale des déchets. Régionale équivalant dans notre optique au territoire de la MRC Rivière-du-Nord. Puis ce qui est comique ici de penser, c'est que justement, Sainte-Sophie possède un beau centre d'enfouissement, puis les ordures ménagères de Sainte-Sophie sont acheminées à Lachute, au dépotoir de Lachute. C'est une incohérence parmi d'autres.

1940 Aussi à Sainte-Sophie, il n'y a pas de recyclage ou en tout cas de bac porte-à-porte. On doit aller porter, ceux qui se préoccupent du recyclage doivent aller porter tous les objets, bien lavés, tout ça, à deux endroits: Val-des-Lacs, près de l'Hôtel de Ville, sans savoir qu'est-ce qui arrive des fois avec ce qu'on a pris tant de temps à préserver et à laver. Des fois, c'est sur le côté, puis on ne sait pas trop qu'est-ce qui arrive avec, s'ils sont vraiment acheminés au bon endroit. Parce qu'il n'y a pas de centre de tri, non plus, il a été fermé.

1945 Autre incongruité quelque part. C'est que la municipalité publie un journal à tous les trois mois et jamais justement, on fait la promotion du recyclage, justement pour nous dire qu'est-ce qui est recyclable, qu'est-ce qu'on doit mettre dans nos contenants. Des fois, ils vont dire: «N'envoyez pas tel plastique, parce que c'est pas admis» ou tout ça, mais on ne le sait pas. Il faut y aller un peu au meilleur de notre connaissance.

1950 Toujours en parlant de la MRC Rivière-du-Nord, quelque part, on déplore, à part la présence du directeur de ladite MRC, les édiles municipaux, j'en ai pas vu jusqu'à date, en tout cas, ni le préfet. Ils sont absents. Je pense que ça aurait été leur place d'assister à cette audience.

1955 Nous disons non au désir d'agrandissement du déjà mégadépotoir de Sainte-Sophie et même au projet CVER qu'aimerait diriger Intersan. Ce serait se présenter comme exterminateur et, en même temps, vendre des souris au bout de la rue.

1960 Nous considérons que Intersan, qui se targue de vendre de l'énergie verte avec son bioréacteur, ne vise que ses intérêts et beaucoup moins la santé de la population.

1965

Le site d'enfouissement est, pour tous ceux qui ont des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, un nez pour sentir, un lieu de pollution par le bruit, les odeurs, un lieu de contamination du sol, de l'air et nous oserions dire des esprits.

1970

Qu'est-ce à dire? C'est une réalité connue que la compagnie Intersan aime à se montrer sous le jour d'un protecteur de l'environnement, celui avec un petit «e» et celui avec un grand «E». N'a-t-il pas prêté au groupe d'entraide *La montagne d'espoir de Sainte-Sophie* l'une des maisons qu'il a expropriées? Il est malvenu de mordre la main d'un bienfaiteur.

1975

À partir du témoignage d'une résidante qui déplorait – mardi, entre autres – le bruit des camions et les inconvénients engendrés par la présence massive des goélands sur ses terres, nous comprenons que l'expropriation représente le moyen ultime pour faire cesser les mécontentements des propriétaires voisins.

1980

Plus encore, rappelons que Intersan a transigé avec les agriculteurs de Sainte-Anne-des-Plaines – il y a un document qui a été présenté par la Coalition, tout à l'heure, il est annexé – en 1999 ou 2000, ou chevauchant les deux dates, à l'effet d'acheter la bande de terrain qui côtoie le lieu d'enfouissement sanitaire, afin d'être en règle avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec. L'entente fut sanctionnée par ladite Commission. Toutes ces prétendues largesses pourraient expliquer certaines absences et se nommer «le syndrome de la bouche cousue».

1985

Nous respectons la compagnie Intersan dans son désir de faire connaître Sainte-Sophie à la face du monde, mais nous souhaitons que ce soit par un autre itinéraire que celui de la route des déchets. Je vous remercie.

1990

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce que vous avez l'intention de faire connaître votre point de vue justement à la MRC? Parce que vous dites: «On aurait souhaité qu'ils viennent, mais ils ne sont pas venus.»

1995

Mme MONIQUE MAYER :

2000

Oui, c'est possible. Sauf que j'ai assisté justement, par contre, quand on a présenté le plan de gestion, que la MRC a présenté son plan de gestion des matières résiduelles, j'étais une des rares citoyennes de Sainte-Sophie à l'École Joli-Bois et puis il n'y avait pas beaucoup de place justement pour donner la parole, il ne fallait pas parler. Il fallait attendre justement à aujourd'hui pour se prononcer. C'est ce que j'ai décidé à la dernière minute.

2005

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ça va. Merci beaucoup.

Mme MONIQUE MAYER :

C'est bien.

2010

LA PRÉSIDENTE :

Alors, il n'y a personne d'autre d'inscrit au registre. Alors, le registre est fermé. Le registre des rectifications demeure ouvert, cependant. Il y a monsieur Hubert Bourque qui est inscrit. Nous avons invité le ministère de l'Environnement, par la suite.

2015

M. HUBERT BOURQUE :

Bonsoir, madame la présidente!

2020

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

2025

M. HUBERT BOURQUE :

Alors, premièrement, pour les correctifs, je vais commencer par la dernière, Monique Mayer. Simplement pour clarifier que Intersan n'a aucun droit d'expropriation. C'est que dans chaque cas où les propriétaires sont venus exprimer un désir de vente, Intersan a négocié de gré à gré ces ententes. Alors, Intersan n'a pas forcé sur personne l'achat d'une propriété.

2030

Deuxièmement, dans le mémoire présenté par monsieur Stuyck pour représenter Mario Cayer, c'était pour la permission d'entrer sur le site. Il y avait la question de la permission d'entrer sur le site et puis Intersan invite la population à venir voir le site, à s'informer des opérations, ce qu'on fait. On a toujours été ouverts et on encourage la population. Et on l'a fait surtout durant la pose de membrane pour que les gens puissent comprendre c'est quoi les membranes, c'est quoi la performance, etc. Il y a des gens qui sont venus. Il y a des gens qui peut-être n'avaient pas le temps. Mais le site est toujours disponible à la population, simplement à contacter monsieur Brien.

2040

Il faut comprendre que c'est un site qui est comparable à un site de construction. Alors, il faut qu'il y ait un représentant de la compagnie qui soit là. Il faut que les gens aient les équipements de sécurité et soient accompagnés, parce qu'il y a un danger et la compagnie a une politique de sécurité qui est très sévère.

2045

LA PRÉSIDENTE :

Dans le mémoire, c'était un conseiller qui avait répondu ça. Donc, c'est un conseiller de la municipalité qui n'était pas au courant qu'il avait le droit. C'est un conseiller qui a répondu:

2050

«J'ai demandé à un conseiller s'il était allé voir sur place et il m'a répondu qu'il n'avait pas le droit.»

Donc, c'est un conseiller qui pense qu'il n'a pas le droit.

2055

M. HUBERT BOURQUE :

Tous les conseillers ont le droit de venir en tout temps voir qu'est-ce qui se passe sur le site. Et même, on l'encourage. On encourage la population à venir voir c'est quoi les équipements de contrôle que nous avons, qu'est-ce qui se passe sur le site. Je pense que c'est important que la population soit au courant qu'est-ce qui se passe à l'intérieur du site.

2060

Alors, on encourage la population à venir nous visiter, à venir voir les installations et à venir voir la qualité des opérations. En tout temps. Et on comprend qu'aujourd'hui, c'est peut-être la meilleure journée pour venir voir, mais le site est ouvert. Simplement contacter monsieur Brien, il va se faire un plaisir de recevoir n'importe qui de Sainte-Sophie ou de l'extérieur. Il va se faire un plaisir de les inviter.

2065

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Très bien. Donc, ça pourrait être dit aux conseillers qu'ils peuvent aller sur place.

2070

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, pour clarifier la réponse, je vais demander à monsieur Brien d'écrire une lettre qui va être livrée au maire et à chaque conseiller, les invitant à venir voir le site. Alors, je pense que ça va être une invitation formelle. Et l'invitation est aussi donnée à tous citoyens qui sont ici, ce soir, ou tous citoyens qui ne sont pas ici et qui sont intéressés à venir voir le site, tel qu'on l'a fait dans la première visite. On peut faire le même tour ou aller en plus de détails.

2075

2080

Et aussi, j'ai compris dans la deuxième partie des audiences qu'il y a aussi un devoir d'informer les élèves, d'informer les écoles de qu'est-ce que c'est, c'est quoi les enjeux d'un site d'enfouissement, c'est quoi les préoccupations et qu'est-ce qu'on fait pour les gérer. Alors, je pense qu'il y a un besoin d'aller plus loin que simplement inviter les conseillers, mais d'inviter aussi nos enfants, les élèves et ceux qui vont s'informer de la problématique de gestion des matières résiduelles au Québec.

2085

Deuxièmement, il y avait aussi la question de débordement de la carrière. Nous avons déposé les documents. Le réseau de drainage est très clairement défini. C'est une impossibilité d'avoir un déversement de la carrière. La topographie n'est pas dans la direction de la carrière.

2090

2095 Et on parlait aussi d'un potentiel d'un torrent qui pourrait créer un déversement des bassins. Mais il faut comprendre que les bassins ne sont pas liés au réseau de drainage. Il n'y a pas de drainage qui se fait dans les bassins. C'est fait par un pompage contrôlé. Alors, l'accumulation de précipitations équivaut à la quantité de précipitations. Alors, si nous avons un pouce de pluie, il y a une augmentation d'un pouce dans les bassins, parce qu'ils sont à ciel ouvert. Si c'est deux pouces, c'est deux pouces.

2100 Alors, on ne peut pas penser que tout d'un coup, avec une pluie torrentielle de deux pouces, qu'il y a une augmentation d'un mètre. Alors, c'est vraiment de comprendre que les bassins sont conçus avec – je connais le terme en anglais, c'est *freeboard* – il y a une profondeur qu'il faut réserver pour s'assurer que dans cette situation, qu'il n'y ait pas un débordement.

2105 Alors, c'est ça la réponse à la question pour le débordement de lixiviat. Dans le réseau, on n'est pas lié à la carrière.

LA PRÉSIDENTE :

2110 Alors, probablement que le signataire du mémoire avait en tête la notion peut-être de sécurité au niveau des barrages pour des événements comme, par exemple, des cas millénaires, des crues exceptionnelles ou des récurrences qui se produisent une fois dans 100 000 ans ou 500 000 ans. Mais si ça arrive une fois, vous nous dites que, de toute façon, le bassin est fait de façon telle qu'il ne reçoit aucunement les eaux extérieures autres que celles qui viennent de façon perpendiculaire, si vous voulez, qui arrivent au-dessus du bassin.

M. HUBERT BOURQUE :

2120 Oui. C'est exact. C'est ça le principe du design des bassins d'entreposage de lixiviat.

LA PRÉSIDENTE :

2125 Puis la marge de manoeuvre, elle est de combien jusqu'au rebord, environ?

M. HUBERT BOURQUE :

La marge de manoeuvre est, de mémoire, de un demi-mètre. Excusez. C'est un mètre.

LA PRÉSIDENTE :

2130 Donc, vous nous dites qu'il faudrait -- est-ce que ça gèle, ça, ces bassins-là, l'hiver?

M. HUBERT BOURQUE :

2135 Ça gèle l'hiver.

LA PRÉSIDENTE :

2140 Puis la neige, ça va jusqu'où la neige, l'hiver?

M. HUBERT BOURQUE :

2145 La neige s'accumule sur les bassins et au printemps, il y a un dégel. Alors, c'est l'équivalent, si on a deux pieds de neige qui s'accumule, grosso modo, si je me rappelle bien de mon cours d'hydrologie...

LA PRÉSIDENTE :

2150 On divise par dix, peut-être?

M. HUBERT BOURQUE :

2155 ... on divise par dix. Alors, deux pieds, c'est 24 pouces, ça donnerait deux pouces et demi d'accumulation dans le bassin. Alors, le un mètre, il faut comprendre que la précipitation totale dans la région est environ un mètre. Alors, un mètre représente à peu près un an de précipitation. Alors, il faudrait avoir un événement... on ne parle pas d'un événement d'une fois dans 100 ans. On parlerait de probablement un événement une fois dans 10 000 ans. On parle d'un événement qu'on n'aurait jamais vu dans l'histoire de la planète. Alors, ça serait un événement exceptionnel d'avoir un mètre de précipitation dans une très courte période.

LA PRÉSIDENTE :

2165 D'accord.

M. HUBERT BOURQUE :

2170 J'avais aussi d'autres corrections à amener sur le mémoire de la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets. À la page 3 du mémoire, la déclaration, c'est qu'il y a 40 ans de déchets toxiques de toutes natures. Les faits: nous avons ici monsieur Beauchamp qui a été employé du site depuis le tout début. Et il n'y a pas eu réception de déchets toxiques. La nature du site, c'était un site pour des matières résiduelles, des déchets solides.

LA PRÉSIDENTE :

2175 D'accord. Mais je pense que l'esprit de la présentation, c'était des déchets domestiques contenant des déchets dangereux. Vous savez, comme on a dit en première partie, il y a une partie des déchets qui viennent, que ce soit de l'industrie, commerce, institution, résidentiel, qui a quand même une présence de matière dangereuse. C'est dans ce sens-là qu'on a compris.

2180

M. HUBERT BOURQUE :

Peut-être que j'ai entendu différemment.

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que vous prenez vos précautions.

2190

M. HUBERT BOURQUE :

2195

J'accepte la façon que ça a été présenté. Aussi dans le même mémoire, on déclare qu'on ne connaît pas l'état de contamination. Toutes les données que nous avons eues, que nous avons déposées dans le plan de sécurisation, nous avons publié les données dans les documents de l'étude d'impact. Alors, on connaît l'état des dépassements des normes du ministère de l'Environnement. Ils ont été identifiés à deux places. Ils ont été identifiés dans l'étude de Golder et ils ont été identifiés dans le plan de sécurisation qui a été déposé aussi et qui a été présenté publiquement et qui a été déposé au ministère de l'Environnement.

2200

Dans le mémoire déposé par le Front commun pour une gestion écologique des déchets qui a été présenté à la séance du 13 janvier, à la page 9, il y a une déclaration qu'il y avait plusieurs résidences qui utilisent la nappe libre de surface au nord-est.

2205

Ce qu'il y a, en fait, il y a trois résidences qui ont des puits dans la nappe de surface. Et une de ces résidences appartient à Intersan. Les autres qui prennent l'eau dans cette nappe sont à une distance de plus de 1.5 kilomètre. Alors, la réponse à la déclaration, c'est qu'il y en a trois et une des résidences est une propriété d'Intersan.

2210

À la page 9, la déclaration est que l'aquifère a parfois des comportements de nappe libre. Dans les rapports déposés, il s'agit d'une nappe captive ou semi-captive. Alors, on parle de l'aquifère dans le roc. Alors, c'est une nappe captive ou semi-captive.

2215

À la page 10, on laisse entendre que les déchets sont directement en contact avec l'aquifère du roc. C'est faux. On peut se référer à la situation qui est illustrée à la figure 4.4 du document PR8.16, qui illustre le roc qui est séparé de la cellule d'enfouissement, c'est-à-dire les déchets.

2220

Dans le même document, à la page 11, on questionne les puits utilisés pour déterminer le bruit de fond qui ne sont pas dans la zone d'agrandissement. Il y a trois des cinq puits qui sont dans la zone proposée pour le futur bioréacteur. Il s'agit des puits S18R, S12R et S14R. Les puits ne sont pas à l'aval hydraulique du site. Et aussi, les anciens bassins dont on réfère sont dans la zone proposée pour l'agrandissement.

À la page 12, on parle d'un arrangement injustifié et non conforme aux protocoles expérimentaux. On parle de la détermination de bruit de fond. Il n'existe pas de directive pour

2225 déterminer le bruit de fond. Alors, celui-ci a été déterminé par l'observation de résultat et aussi est basé sur l'expertise des professionnels qui sont les auteurs du rapport hydrogéologique.

2230 À la page 27, on mentionne que la présence du lixiviat en grande quantité est un facteur de risque très important. Alors, on parle du bioréacteur qui a un besoin de recirculer le lixiviat. Alors, il faut comprendre que le bioréacteur doit absorber le lixiviat pour encourager la transformation en méthane. Mais le bioréacteur, lui, doit aussi respecter les mêmes critères qu'un site conventionnel.

2235 Alors, c'est-à-dire que la tête d'eau sur les membranes ne doit pas dépasser 30 centimètres. Alors, même si la quantité de lixiviat qui est injectée ou la quantité de lixiviat qui existe dans le site est plus élevée, ce lixiviat est absorbé dans la masse de déchets, mais ce qui est présent, dans le fond, est exactement conforme aux mêmes critères qu'un site conventionnel.

2240 Et ensuite, le lixiviat, éventuellement après avoir été en contact avec les déchets et après la décomposition éventuelle de ces déchets, se réduit en concentration. Alors, deux facteurs de risque: c'est la tête d'eau sous la membrane et aussi la composition du lixiviat. La tête d'eau est la même qu'un site conventionnel et la concentration éventuellement est plus basse qu'un site conventionnel.

2245 J'en ai encore une autre. Dans le mémoire déposé par madame Clotilde Bertrand, on parle des camions sur la 158, que le grand pourcentage des camions sont des camions qui transportent des déchets. Et la perception, c'est que 80 % des camions sont des camions de déchets.

2250 La rectification, c'est que par rapport au comptage du mois de juin 2002, il y avait 329 camions qui sont attribués au LET, c'est-à-dire qui transportent des déchets, ou qui ont des fonctions qui sont liées aux opérations du LET. On parle d'un total dans les deux sens. Ça, ça représente 31,8 % du camionnage total durant ce sondage et ça représente 3 % de la circulation. Alors, ce sont les chiffres qui ont été déposés durant l'étude d'impact.

2255 Dans la présentation de madame Charbonneau, madame Perreault et madame Léveillé, on parle de rats du dépotoir, à la page 3. Il n'y a pas de rats associés avec les activités du LES.

2260 Dans le mémoire déposé par Enviro Mille-Iles, c'est-à-dire présenté par monsieur Drapeau, on parle à la page 3 de résidus domestiques dangereux en provenance de l'étranger. Je pense qu'on a répondu à la question, hier, il n'y a pas de déchets qui viennent de l'étranger.

2265 On se conforme exactement et on se conforme davantage à la politique et aux règlements québécois de ne pas prendre de matières résiduelles de l'extérieur du Québec. Et l'entreprise opère 300 sites en Amérique du Nord. Il n'y a aucun besoin de l'entreprise de développer une stratégie pour recevoir des déchets qui proviennent de l'extérieur du Québec.

2270 La déclaration a été aussi faite qu'à 60EC, de l'huile d'olive peut traverser la membrane. C'est une déclaration qui, d'après nous, est fausse et davantage, nous avons expliqué, nous avons clarifié hier et nous avons témoigné en première partie que la température près des membranes se maintient à 13EC, malgré le fait qu'à 60EC, il n'y a pas d'huile d'olive, dans tous les essais que nous avons faits, qui passe à travers une membrane.

2275 **LA PRÉSIDENTE :**

Le type de membrane qu'on a vu à l'écran, est-ce que c'est le même genre de membrane que vous proposez d'utiliser?

2280 **M. HUBERT BOURQUE :**

À l'écran, aujourd'hui?

LA PRÉSIDENTE :

2285 Cet après-midi, oui.

M. HUBERT BOURQUE :

2290 Oui. Bien, je pense. À l'oeil, c'est difficile de voir l'épaisseur, parce qu'il y a différentes épaisseurs de membranes. À l'oeil, je dirais que c'est les mêmes membranes.

LA PRÉSIDENTE :

2295 Est-ce que ça vous a surpris le nombre de défaillances?

M. HUBERT BOURQUE :

2300 Ce qui m'a surpris, c'est l'ordre de grandeur de ces trous. C'est normal que durant l'inspection des membranes, que l'inspecteur dise: «Je n'accepte pas qu'il y ait...» mettons pas un trou, mais il peut y avoir une *puck* qui a été faite durant le déchargement du voyage. Alors, c'est-à-dire, si un *fork lift* a mis une pression sur la membrane, ça apparaît que peut-être c'est un potentiel qu'il y ait un trou, l'inspecteur va dire: «Je rejette soit toute la membrane ou vous allez faire une réparation.» Et la réparation est vérifiée.

2305 Alors, les photos me surprennent, l'ordre de grandeur de la réparation, mais il faut comprendre que durant la pose de membrane, que l'inspecteur va exiger beaucoup de corrections. Et durant les tests des soudures, il n'y a aucun argument. Si le test passe, la soudure est acceptée. Si le test ne passe pas, il n'y a pas de débat. C'est refait. Alors, c'est normal qu'il y ait des corrections qui sont amenées aux membranes.

2310

2315 Mais la photo, d'après moi, n'était pas représentative de la totalité d'un projet. Oui, on va voir, par exemple, il y a des places où est-ce qu'on va par exprès prendre un coupon de la membrane, pour tester la membrane, pour tester la soudure. On va le faire par exprès et on va faire le même genre de réparation. Mais on voit une soudure qui est très forte. Alors, c'est dans les procédures. Ce qu'on a vu, c'est un peu surprenant, mais c'est difficile de juger quand on ne voit pas la totalité du projet.

LA PRÉSIDENTE :

2320 On comprend que ça peut être vos compétiteurs, puis aussi tout est enregistré. On comprend ça aussi.

M. HUBERT BOURQUE :

2325 Oui. Mais ça peut être nos compétiteurs. Je ne sais pas si c'était Laidlaw, Division déchets solides ou déchets dangereux. C'est difficile de voir si c'était un site d'enfouissement, si c'était un bassin de lixiviat, etc.

2330 Mais la photo démontrait, premièrement, que l'inspecteur avait fait une note et c'était sa directive au contracteur qui posait la membrane de faire une correction. Et probablement qu'il l'avait faite dans son livre aussi. Et toutes ces mesures-là, toutes ces corrections-là sont enregistrées. Et finalement, elles sont données dans le rapport au client.

2335 Et pour nous, ce rapport-là est très important, parce que c'est la seule fois que nous avons la chance d'être témoins de la qualité de la pose de la membrane. La qualité de la pose de la membrane, c'est un élément extrêmement important pour une entreprise comme la nôtre.

LA PRÉSIDENTE :

2340 Est-ce que, par exemple, on regardait quelque chose qui était fait du côté des États-Unis, est-ce qu'il y a des inspecteurs gouvernementaux qui accompagnent les inspecteurs qui vérifient la qualité des soudures et de la qualité des membranes?

M. HUBERT BOURQUE :

2345 Dans mon expérience – et j'étais aux États-Unis durant l'année où est-ce que la fameuse réglementation *Subtitle D* a été mise en vigueur – et il fallait s'assurer que toutes les nouvelles cellules qui étaient construites avant le 31 décembre 1994 étaient conformes à cette nouvelle réglementation. Et dans plusieurs des États, il y avait une inspection régulière de la pose de membrane. Mais le rapport QAQC, qu'on appelle *Quality Assurance Quality Control* est exigé dans la loi. Alors, ça fait partie du projet. Alors, ça fait partie de toute la demande qui est faite au département de l'Environnement de cet État.

2350

2355 Et aussi, le projet n'est pas approuvé jusqu'à temps que le promoteur puisse prouver au département de l'Environnement que la pose de membrane a été faite conformément à la réglementation et conformément au concept qui a été déposé pour le certificat pour le site en question.

2360 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que le rapport d'inspection de la firme qui vérifie la qualité des membranes, est-ce qu'il est envoyé, outre au promoteur, est-ce qu'il est envoyé aussi au ministère de l'Environnement de l'État?

2365 **M. HUBERT BOURQUE :**

2370 Oui. Mais quand je dis le département de l'Environnement, aux États-Unis, à cause de leur constitution, les règlements sont développés au niveau fédéral et sont adoptés par chaque État. Alors, il y a différents noms: *Department of Environment*, *Division of Environmental Control*, etc. Mais mettons que c'est *Department of Environment*, le département de l'Environnement exige une copie du document avant d'émettre le permis final.

LA PRÉSIDENTE :

2375 Est-ce que c'est la même chose au Québec?

M. HUBERT BOURQUE :

2380 Oui. Généralement, actuellement dans nos certificats, nous sommes tenus de soumettre le document de contrôle de qualité.

LA PRÉSIDENTE :

2385 D'accord. Le ministère de l'Environnement pourra intervenir aussi là-dessus.

M. HUBERT BOURQUE :

2390 On parlait du document Enviro Mille-Iles. On a parlé de la qualité des membranes à 60EC et aussi que le site était justifié pour pouvoir produire de l'électricité. Le projet que nous proposons était pour la production de biogaz pour la vente éventuelle à des usines ou à des agriculteurs.

2395 Aussi, il y avait une déclaration que l'on diffuse de la pollution dans trois bassins. Le site a un seul bassin dans plusieurs phases. Alors, il n'y a pas trois bassins, mais une seule grande cellule, mais qui est séparée en plusieurs phases.

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais c'est les bassins versants. La présentation, cet après-midi, c'était qu'il était à la tête de trois bassins versants.

2400

M. HUBERT BOURQUE :

O.K. Je m'excuse. Le site tel que décrit est dans un bassin versant.

2405

LA PRÉSIDENTE :

Un écoulement vers le nord...

M. HUBERT BOURQUE :

2410

Si vous vous rappelez bien, le fossé au sud...

LA PRÉSIDENTE :

2415

Il y a quelqu'un qui vient à votre secours.

M. PIERRE LÉGARÉ :

2420

Pierre Légaré. Je ne viens pas au secours. Je viens juste préciser que ce qui est dit dans l'étude, c'est que la zone d'étude recoupe trois bassins. Le site lui-même, c'est dans un bassin.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Et lequel?

2425

M. PIERRE LÉGARÉ :

C'est le bassin du ruisseau aux Castors, puis de ce qu'on a expliqué dans la première étape.

2430

M. HUBERT BOURQUE :

Si on se rappelle bien dans les visites, il y avait un...

2435

LA PRÉSIDENTE :

C'est le partage des eaux souterraines. Ce que j'avais compris, c'est qu'il était à la tête du partage des eaux souterraines. Cet après-midi. Non?

2440

M. PIERRE LÉGARÉ :

La zone d'étude a 43 kilomètres carrés. Elle couvre, il y a trois bassins versants qu'on peut identifier à l'intérieur de cette zone-là. Le site lui-même, alors c'est des petites portions de la zone d'étude qui sont dans d'autres bassins versants. Le site lui-même est dans le bassin versant.

2445

M. HUBERT BOURQUE :

Ça complète les rectifications. Madame la présidente, j'aimerais vous remercier pour le temps que vous nous avez donné, mais surtout l'écoute que vous avez donnée à la population et aux citoyens qui sont venus ici, non seulement pour représenter leur position, la position des groupes environnementaux, la position des municipalités, etc., mais aussi plus important que ça, l'écoute que vous avez donnée nous a permis aussi d'identifier les enjeux principaux du projet. Et il y a des préoccupations qui ont été déclarées, que nous avons prises en note, et que telles que nous avons identifiées en première partie, que nous sommes prêts à implanter immédiatement.

2450

2455

Nous comprenons ce qui a été souligné, c'est-à-dire, premièrement, ce que la population s'attend de nous, c'est une performance environnementale exceptionnelle. Alors, ça a été exprimé à plusieurs reprises, mais ça a été exprimé aussi principalement au niveau de la qualité des eaux, au niveau du transport par rapport au bruit. Et aussi, on a entendu cette semaine la préoccupation sur les goélands.

2460

Alors, ce sont des sujets que nous avons déjà abordés, mais les déclarations qui ont été faites cette semaine nous permettent de souligner l'emphase que nous allons mettre à ces sujets.

2465

Alors, c'est les engagements que nous avons identifiés en première partie, mais c'est les engagements aussi que nous allons implanter immédiatement et qu'on va s'assurer d'avoir une communication plus étroite avec la population. C'est une communication que nous avons débutée avec les réunions de préconsultation. C'est évident que les gens qui étaient à ces réunions n'étaient pas nécessairement des gens qui représentaient les intérêts des gens qui se sont présentés cette semaine.

2470

Il y a aussi le deuxième point majeur que, je pense, nous devons mettre plus d'emphase, c'est toute la question globale de la gestion des matières résiduelles. C'est-à-dire que la question de droit de regard, la question de la performance québécoise sur la récupération, le compostage, etc. D'un côté, nous sommes tributaires des décisions que les élus vont prendre; mais d'un autre côté, nous avons une responsabilité professionnelle d'être présents. Et nous l'avons fait à la CMM. Nous avons déposé notre mémoire à la CMM. Nous l'avons fait à la Rivière-du-Nord. Nous l'avons fait à la MRC de Memphrémagog. Mais la population nous dit qu'on doit mettre plus d'emphase sur l'atteinte des objectifs.

2475

2480

Et je pense que Intersan a une obligation et nous sommes bien positionnés pour avoir ce dialogue avec les élus pour encourager une performance plus rapide pour l'atteinte des objectifs.

2485

Et aussi sur la question de droit de regard, nous faisons face, Intersan fait face aux résultats de qu'est-ce que nous, comme société, nous sommes prêts à faire. Alors, nous avons

fait une demande qui est basée sur la dure réalité du fait qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas rendus aux objectifs qu'on s'attendait d'avoir en 98. Alors, sur cette question, je pense qu'il y a encore, de la part de la MRC de la Rivière-du-Nord, une clarification à faire pour qu'on puisse identifier c'est quoi la part raisonnable que la région doit s'engager à accepter.

2490

Alors, c'est les trois éléments, je pense, qui découlent des discussions cette semaine. Je pense que ça a été un éclaircissement pour nous, aussi. Et c'est un éclaircissement qui est important, parce que ça nous permet de comprendre l'emphase que la population nous demande de mettre sur toutes les activités de gestion des matières résiduelles. Alors, cette compréhension est très utile pour l'entreprise, et je vous remercie de la patience que vous avez donnée à tout le monde et de l'écoute attentive à tous les intervenants qui ont pris le temps de se présenter ici. Merci.

2495

LA PRÉSIDENTE :

2500

Merci.

Monsieur Normand Beudet a une question à poser. Je l'invite à venir au micro avant le ministère de l'Environnement. Oui?

2505

M. NORMAND BEAUDET :

Madame la présidente, c'est dans le cadre des rectifications. À moins que j'aie mal saisi la question des visites au dépotoir d'Intersan, c'est que nous, il y a quelques années, pas si loin que ça, on a voulu faire une visite qui ne correspond pas à ce que monsieur Bourque disait. Alors, je me demande, je ne sais pas si sa politique était, quand il a parlé de visite, parce qu'il y a des audiences publiques ou si elle a changé, mais quand on a voulu faire cette demande-là, on avait contacté le ministère de l'Environnement, on voulait faire une visite du dépotoir dans le cadre d'une inspection régulière, avec un inspecteur. Le ministère de l'Environnement était d'accord. Et c'est documenté, écrit, et on n'a jamais eu de réponse à ça. Et ça ne semblait pas possible.

2510

2515

Alors, c'est tout pour mentionner cette rectification-là. On était prêts à mettre les casques, on était prêts à ce qu'il y ait quelqu'un d'Intersan, mais on nous a refusé de faire une visite avec un inspecteur du ministère de l'Environnement dans le cadre de ses tournées régulières. Alors, c'est ce que je soulève.

2520

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Peut-être que la politique a changé de l'entreprise?

2525

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, la politique a toujours été la même. La demande qui avait été faite, c'était de faire une inspection. C'était une demande qui nous apparaissait être une demande

2530 qui était pour, comment je pourrais dire, amener le ministère à faire une inspection qui était influencée par une tierce partie. Alors, le ministère vient souvent voir nos opérations et on s'attend que le ministère soit là.

2535 La demande qui avait été faite, c'est que: «On veut venir voir votre site, puis on veut que le ministère nous accompagne pour venir voir le site.» Alors, ce n'est pas une demande simplement pour venir voir les opérations. Ça nous apparaissait une demande qui avait comme but un autre objectif. Alors, ça nous apparaissait comme une demande peut-être qui était déguisée.

2540 **LA PRÉSIDENTE :**

Un comité de vigilance qui voudrait accompagner le ministère de l'Environnement?

2545 **M. HUBERT BOURQUE :**

Ça serait un processus qui est défini. C'est un processus qui est formel. Nous avons un comité de vigilance qui opère depuis plusieurs années à Magog et toutes les données sont disponibles au comité. Il y a un code qui a été défini pour ce comité de vigilance. Tout le monde accepte le code. Le comité de vigilance est là pour être informé, pour avoir accès à toutes les données. Le ministère de l'Environnement fait partie de ce comité de vigilance. Le ministère de l'Environnement est capable de commenter sur la validité des données que l'entreprise peut mettre sur la table. Alors, il y a une équité qui est développée.

2555 Et il y a aussi, dans cette approche, un lien de confiance qui a été développé entre tous les membres. Alors, je pense que c'est une formule qui est acceptable. C'est la formule... nous avons proposé une formule de comité de vigilance pour le projet de Sainte-Sophie. Nous avons fait la première démarche. Peut-être que ça prendrait une tierce partie. Nous avons proposé que ça ne soit pas Intersan qui préside ce comité de vigilance. Nous sommes là pour le faciliter.

2560 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, merci.

2565 **M. HUBERT BOURQUE :**

Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2570 Ministère de l'Environnement?

M. MICHEL SIMARD :

2575 Bonjour, madame la présidente! Bonjour, madame la commissaire, madame l'analyste!
Ça me fait plaisir que vous me donniez la chance d'intervenir. Disons que ce que j'ai compris, c'est que ça serait d'intervenir en rapport aux questions formulées sur le mémoire de monsieur Cayer qui a été lu par monsieur Erik dont je ne me rappelle plus son nom de famille.

2580 Disons qu'à savoir, le premier élément, c'était: pourquoi nos élus n'ont-ils pas le droit de regard en tout temps à l'intérieur du site d'enfouissement? Ça, il y a eu une réponse de formulée là-dessus comme telle par l'initiateur du projet. Et en ce qui concerne le ministère de l'Environnement, c'est que le ministère de l'Environnement a la possibilité d'être sollicité pour intervenir et aller à la demande des citoyens. Il peut y avoir une plainte de formulée, une demande d'intervention du ministère. Et le ministère, de lui-même, fait des visites régulières sur
2585 le site pour faire des inspections, sans évidemment être annoncé d'avance. Il y va quand il juge opportun de le faire. Et au besoin, ces visites-là peuvent être augmentées.

2590 En ce qui concerne la procédure d'urgence, concernant les procédures d'urgence, de façon générale, en première partie d'audience, on avait spécifié qu'il y a des plans de mesures d'urgence qui devaient être mis en place et ça, ça doit être géré au niveau local, mais que le ministère, dans un contexte comme ça, peut être sollicité pour apporter des apports, des échantillonnages, des analyses spécifiques. Il peut être sollicité pour intervenir dans ces contextes-là.

2595 Je ne sais pas si... j'y réponds d'une façon générale, évidemment. Il pourra y avoir des réponses... moi, je considère que je fais des réponses de premier niveau, si on veut. Parce que beaucoup de ces questions-là, c'est des questions que mes collègues, par exemple, de la Direction régionale pourraient apporter des apports supplémentaires, enrichir mes réponses, puis elles pourront être enrichies par écrit.

2600

LA PRÉSIDENTE :

2605 Mais une dernière. La question que j'ai demandée tout à l'heure concernant la qualité des membranes, la vérification, ça, est-ce que vous demandez...

M. MICHEL SIMARD :

2610 Oui. Dans le cadre des décrets, dans les conditions au décret quand un projet est autorisé, comme quand on a autorisé le projet d'Argenteuil-Deux-Montagnes, on a mis différentes conditions comme disait monsieur Lucas. On pourrait revenir là-dessus, mais je ne pense pas que c'est l'objet ici de discuter du dossier d'Argenteuil-Deux-Montagnes. Mais c'est que dans ces conditions-là, c'est devenu standardisé au niveau exigences.

2615 C'est qu'on demande qu'il y ait un programme d'assurance qualité qui soit mis en place, puis que ça soit assumé par une firme spécialisée, une firme tierce, qui n'est pas la même firme qui est engagée par le promoteur pour faire la construction. Donc, il y a ces garanties-là. Puis évidemment que ces informations-là sont disponibles pour le comité de vigilance, mais évidemment, forcément, comme vous avez dit vous-même, ce n'est pas parce qu'il y a un comité de vigilance que ça nous enlève notre travail. On a notre travail à faire aussi le ministère. Ça fait
2620 qu'on s'assure que ça se fait selon les règles de l'art.

LA PRÉSIDENTE :

2625 Qui choisit la firme tierce, indépendante de la firme qui pose la membrane?

M. MICHEL SIMARD :

2630 La firme tierce est choisie par le promoteur. C'est des firmes reconnues dans ce domaine-là. Il n'y en a pas des milliers de ces firmes-là. Là, je vous avoue que je ne serais pas capable de vous les nommer à cette heure-ci, mais ça peut vous être donné, des informations là-dessus, quelles sont les firmes qui peuvent faire ce genre de travail-là.

2635 C'est un petit peu comme pour les échantillonnages. Ça ne peut pas être fait par Jos Bleau. Il faut que ce soit fait par des laboratoires accrédités. Donc, c'est des firmes spécialisées pour faire ces choses-là, qui ont des codes d'éthique à respecter.

LA PRÉSIDENTE :

2640 C'est bien. Merci.

M. MICHEL SIMARD :

2645 Je vous remercie aussi. Je trouve que j'ai un privilège de, je ne sais pas si on peut appeler ça comme ça, un dessert, mais je sers un peu comme dernier intervenant. Ça fait que je veux profiter aussi comme monsieur Bourque m'a un peu ouvert la porte tantôt, quand il a parlé de la façon dont ça s'est déroulé, moi, je dois aussi témoigner. Je pense que je peux me permettre ça de faire un genre de témoignage.

2650 J'ai trouvé que ça s'est très bien déroulé. Moi, c'est ma sixième fois que je vis ça, une audience publique. Disons que j'ai trouvé ça moins exigeant au niveau des interventions en deuxième partie d'audience, évidemment, mais je trouve que ça s'est fait beaucoup dans le respect, autant au niveau des requérants que de la commission. Ça s'est fait dans le respect et dans l'écoute, beaucoup.

2655 Puis ça, je pense que c'est important que ça se fasse comme ça. Ça ne donne rien de se tirer aux cheveux, puis de se tirailler pour rien. On peut le faire pareil, mais ce n'est pas nécessaire. On peut avancer sans être obligé de toujours tirer du poignet. Donc, j'ai trouvé, moi, que ça s'est fait de façon harmonieuse. Puis je pense qu'on a avancé, puis que ça a encouragé les échanges. Parce que, moi, je pense qu'on a fait certains échanges. Même que, moi, peut-être que des fois je me suis permis, à cause de mon style des fois un peu coloré, de faire une couple de *jokes*, mais...

LA PRÉSIDENTE :

2665 On vit aussi.

M. MICHEL SIMARD :

2670 Je pense que ça fait partie un peu de notre côté... rendu à 00 h 30 le soir, qu'un fonctionnaire rie des fonctionnaires, je pense que ça passe assez bien.

LA PRÉSIDENTE :

2675 D'accord. Alors, il nous reste à remercier tout le monde. C'est vrai qu'il y a eu une écoute admirable de tous dans la salle. Puis je vous en remercie. C'est tout à votre honneur. Merci beaucoup.

2680 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2685

LISE MAISONNEUVE, s.o.